



Syndicat Mixte de
l'Arrondissement
de Sarreguemines

2017/2018



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES/BITCHE

RAPPORT D'ACTIVITES



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Les Conseils de développement ont été créés par la **Loi Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire - LOADDT**, dite loi Voynet de 1999.

Les lois de **Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles - MAPTAM** (janvier 2014) et **Nouvelle Organisation Territoriale de la République - NOTRe** (août 2015) confortent les missions de ces Conseils de développement et les généralisent aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants (50 000 auparavant).

Constitués de citoyens bénévoles, de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs, les Conseils de développement permettent de faire émerger une parole collective, sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique.

Le Syndicat mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines (SMAS) est la structure porteuse du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines. Dans ce cadre, le SMAS soutient l'animation du Conseil de développement, regroupant des représentants de la société civile, depuis 2002.

Suite à la loi NOTRe (août 2015) qui généralise les Conseils de développement aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la Communauté de Communes du Pays de Bitche ont souhaité mutualiser leur Conseil de développement et déléguer son fonctionnement au Syndicat mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines.



Carte du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines (au 1^{er} janvier 2017)

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

En juin 2017, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, la Communauté de Communes du Pays de Bitche et le Syndicat mixte du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines (SMAS) ont délibéré de manière concordante sur les conditions de mutualisation et d'accompagnement du Conseil de développement. **CONVENTION JOINTE EN ANNEXE**

Le Conseil de développement a été installé officiellement le 6 décembre 2017 à Sarreguemines. Plusieurs réunions plénières ont ensuite permis de définir les conditions de sa gouvernance ainsi que les thématiques sur lesquelles il souhaitait travailler.

Les réunions ont ensuite été alternées sous la forme de réunions plénières générales et d'ateliers thématiques auxquels chacun est libre de participer ou non selon ses centres d'intérêt et ses disponibilités.

- . le 19 janvier 2018 : définition d'un cadre de gouvernance et de thématiques de travail prioritaires
- . le 12 mars 2018 : rappels historiques sur le territoire ; précisions des thématiques prioritaires ; proposition d'une charte de gouvernance
- . le 18 avril 2018 : ébauche de fiches projet thématique

Les réunions plénières permettent de faire le point sur l'actualité, la gouvernance, les propositions faites en ateliers... pour validation avec l'ensemble des membres. Les ateliers thématiques sont dédiés au projet qui correspond.

Quoiqu'il en soit, tous les membres du Conseil sont destinataires de toutes les invitations et comptes-rendus produits.

Le Conseil de développement invite ou associe des personnes qui n'en sont pas membres en fonction des thématiques (experts...).

Réunions plénières les 20 septembre et 6 décembre 2018 : point sur l'avancement des travaux des ateliers thématiques et nouvelles propositions de projets

Réalisation d'un **annuaire** des membres du Conseil de développement remis le 12 mars 2018

Modifications apportées à la composition du Conseil de développement le 12 mars 2018

- M. WERNET, désigné au titre de la thématique « environnement » dans la composition initiale du Conseil de développement, ne souhaite plus siéger en tant que membre permanent. Proposition lui a été faite de le solliciter en tant qu'expert selon les projets et réflexions engagés.
- M. BRUA, directeur du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord a souhaité être remplacé par M. KOFFLER Philippe, également agent du Parc et habitant du Pays de Bitche. En raison d'un changement de statut, M. KOFFLER a également quitté le Conseil de développement en septembre 2018.

LES REUNIONS PLENIERES

Installation du Conseil de développement « loi Notre » Mercredi 6 décembre 2017, Sarreguemines

Une première réunion d'installation du Conseil de développement a eu lieu le 6 décembre 2017 à Sarreguemines en présence de :

C. SALIN, sous-préfet de l'Arrondissement de Sarreguemines

R. ROTH, président du Syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines et de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences

J-C. KRATZ, vice-président du Syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines et de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences

A. MATHY, directeur général de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences

L. REMY, directeur général de la Communauté de communes du Pays de Bitche

E. FISCHER, directrice adjointe de la Communauté de communes du Pays de Bitche

V. CHAUVET, directrice du Syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines

1/ Accueil des membres du Conseil de développement
par M. Roland ROTH, Président du Syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines et de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et rappel du contexte législatif.



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

2/ Présentation des compétences des deux intercommunalités du territoire

Présentation de la Communauté de Communes du Pays de Bitche par Laurent REMY (DGS) et Emmanuelle FISCHER (DGA).

Présentation de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences par Arnaud MATHY (DGS).



3/ Présentation du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines

Présentation du Syndicat mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines, en charge de l'animation du Pays, du programme Leader et de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) par Vanina CHAUVET, directrice.

Le Syndicat mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines assistera le Conseil de développement dans son fonctionnement par la mise à disposition partielle de Vanina CHAUVET et Mélissa HELWIG. L'objet du Conseil de développement et de ses missions est rappelé.



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Installation du Conseil de développement
« loi Notre »

Mercredi 6 décembre 2017 – 18h30 – Sarreguemines

Réunion n°2 du Conseil de développement « loi Notre »

Vendredi 19 janvier 2018, Sarreguemines

Jean-Marc DEGEN, directeur de Cap Emploi a accueilli les membres du Conseil de développement et leur a présenté l'association Cap Emploi.



Dominique VALCK, Président du Conseil de développement de la Métropole du Grand Nancy, Coordonnateur de la Coordination régionale et de la Coordination nationale des Conseils de développement ; ingénieur de recherche, chargé de mission de « Campus Noé » Nouvelles Organisations écologiques /économiques est intervenu afin d'exposer son point de vue sur le rôle d'un Conseil de développement, ses relations avec les élus...

Kristell JUVEN, directrice adjointe de l'association régionale Citoyens et Territoires a exposé plusieurs exemples de projets engagés

Ressources documentaires :

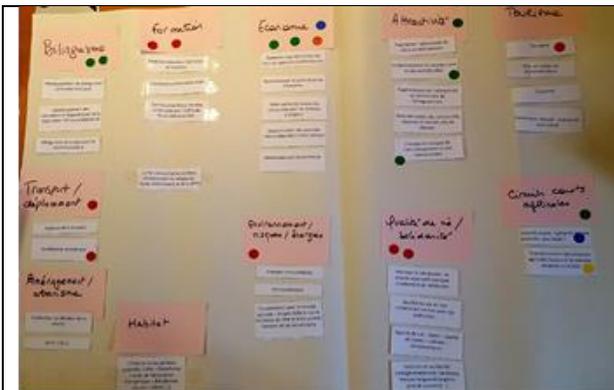
- Le Vade-mecum des Conseils de développement produit par la Coordination nationale des Conseils de développement a été remis en séance. Il est également disponible sur le site internet du Syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines : www.syndicat-mixte-sarreguemines.org
- Un livre blanc a été co-produit par le CESER et les Conseils de développement du Grand Est sur les modalités de mise en œuvre de la démocratie participative. Il est téléchargeable à partir du lien suivant :
[http://conseildedeveloppementdurable.grand-nancy.org/fileadmin/documents/agora/Actualites/2017/2017-12-15_planches Livre Blanc.pdf](http://conseildedeveloppementdurable.grand-nancy.org/fileadmin/documents/agora/Actualites/2017/2017-12-15_planches_Livre_Blanc.pdf)

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Par groupe de 4 à 6 personnes, les membres du Conseil de développement ont été invités à s'exprimer d'une part sur ce qu'ils ne souhaitent pas, d'autre part sur ce qu'ils souhaitent en terme de gouvernance. Les idées exposées par chacun ont permis de poser le socle de gouvernance du Conseil de développement.



En amont de la réunion, les membres du Conseil de développement ont été interrogés sur les thématiques sur lesquelles ils souhaitent travailler. En réunion, une hiérarchisation de ces thématiques a été faite afin de déterminer les axes de travail à prioriser.



Réunion n°3 du Conseil de développement « loi Notre »
Lundi 12 mars 2018, Sarreguemines

Francis HOFFMAN, directeur de TV Mosaïk a accueilli les membres du Conseil de développement et leur a présenté les locaux et la structure.



Diffusion du film réalisé par TV Cristal en 2004 sur le projet de Pays

Rappels historiques et précisions sur les champs d'intérêt du Conseil de développement

Sur la base des travaux de la séance du 19 janvier 2018 et de la synthèse des échanges tenus le 12 mars 2018, des ateliers de travail ont été proposés.

ATELIER « BILINGUISME »

Objectif : sensibiliser et donner le goût de la langue allemande, notamment aux jeunes.

- Action 1 / Développer des opérations de sensibilisation auprès des jeunes publics pour leur donner le goût des langues étrangères et plus particulièrement de l'allemand.
- Action 2 / Se rapprocher des acteurs de l'enseignement alsaciens et mosellans pour favoriser l'apprentissage des langues et plus particulièrement de l'allemand au sein de l'Education nationale (lobbying).
- Moyens :
 - Se rapprocher de l'observatoire Homme-Milieus du Pays de Bitche pour le développement d'opérations communes. → RDV au séminaire de restitution de l'Observatoire Hommes-Milieus « Pays de Bitche » le 18 mai 2018 à la Communauté de communes du pays de Bitche
 - Echanger avec les écoles bilangues du territoire.
 - Echanger avec les réseaux bilangues d'Alsace-Moselle.
 - Se rapprocher du Rectorat.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

ATELIER « APPRENTISSAGE »

Objectif : favoriser l'apprentissage.

- Action 1 / Développer des formules d'accueil des apprentis et étudiants sur le territoire (hébergement, mobilité).
- *Moyens : Préciser les attentes des jeunes et les difficultés rencontrées pour la mise en place de solutions concrètes.*
 - o *Prendre l'attache de la Mission Locale pour une présentation des initiatives existantes.*
 - o *Prendre l'attache du Centre de Formation des Apprentis (lycée Henri Nominé).*
 - o *Rencontrer des entreprises d'accueil d'apprentis afin de les associer à des recherches de solutions (SMART...).*
 - o *Rencontrer des apprentis.*

ATELIER « CENTRE-VILLE DE DEMAIN »

Objectif : imaginer le centre-ville de demain pour s'y préparer.

- Action 1 / Anticiper les évolutions des usages, de la mobilité, des modes de consommation... Définir les attentes de nos enfants « pour demain ».
- *Moyens :*
 - o *Prendre l'attache d'universitaires/chercheurs sur l'évolution des usages.*
 - o *Rechercher des exemples d'opérations d'aménagement « prospectif ».*
 - o *Prendre l'attache du futur « manager » de centre-ville de Sarreguemines.*

ATELIER « HEBERGEMENT TOURISTIQUE »

Objectifs : valoriser le patrimoine local tout en développant des sites d'hébergement touristique.

- Action 1 / Engager des travaux de sensibilisation pour transformer des batisses d'intérêt patrimonial en gîtes ruraux.
- *Moyens :*
 - o *Procéder à un inventaire des batisses d'intérêt (inventaire participatif ?).*
 - o *Repérer quelques bâtiments pouvant faire l'objet d'une réhabilitation / acquisition ?*
 - o *Proposer un plan d'actions aux élus (par exemple : dans le cadre des PLUi du Pays de Bitche; dans le cadre de la politique touristique de la CASC...).*

ATELIER « DISTINCTION DU TERRITOIRE »

Objectifs : Proposer un évènementiel ou une démarche d'excellence visant à la valorisation du territoire (labellisation patrimoine, produits agricoles, évènement culturel, sportif... ?).

Actions et moyens à définir : à relier à l'un des ateliers précédemment proposés ?

Réunion n°4 du Conseil de développement « loi Notre »

Mercredi 18 avril 2018, Rohrbach-lès-Bitche

Echanges sur la présidence du Conseil de développement

Travaux en groupe sur le contenu des futurs ateliers

Sur la base des travaux de la séance du 19 janvier 2018 et de la synthèse des échanges tenus le 12 mars 2018, 5 ateliers de travail sont proposés.

Les membres présents se sont organisés en deux groupes pour échanger sur le contenu de ces ateliers. Ces échanges ont donné lieu à l'élaboration de fiches projet. Un référent a été désigné pour piloter chaque atelier.

ATELIER « BILINGUISME »	
Objectif :	Développer les compétences linguistiques dans une perspective d'emploi.
Actions :	Formations et échanges linguistiques.
Moyens / méthodologie :	
<p>Recenser les sites susceptibles d'accueillir de nouvelles classes DEAA (Dispositif de l'Enseignement Approfondi de l'Allemand) : recenser et accompagner les acteurs qui ont envie (parents, enseignants). Problème des enseignants qui sous-estiment leurs compétences linguistiques.</p> <p>Restaurer l'image de l'allemand et expliquer le bien-fondé d'apprendre la langue du voisin.</p> <p>Favoriser l'ouverture vers l'Allemagne et œuvrer pour le développement des actions transfrontalières.</p> <p>Agir dès le 1^{er} âge, œuvrer pour un continuum de formation et permettre à tous âges l'accès à l'allemand.</p> <p>Former les personnels d'encadrement des élèves (ATSEM par exemple) afin de placer les apprenants en situation d'immersion linguistique.</p> <p>Prévoir des budgets significatifs pour l'allemand (au regard des opérations de valorisation du Platt).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des occasions d'exposition à la langue allemande. - Soutenir les échanges franco-allemands à tous les niveaux (écoles, associations...) - Mettre en place des actions d'éveil aux langues pour les tout-petits afin de faciliter l'accès aux langues. - Soutenir les dispositifs biculturels franco-allemands, ou bilangues anglais/allemand (afin de ne pas opposer l'anglais et l'allemand). - Favoriser l'immersion linguistique à tous les âges en prévoyant des affichages bilingues, par exemple français/platt (panneaux de signalisation...). 	

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Personnes ressources :	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs de l'Education nationale (Centre transfrontalier de St Avold, GRETA...) ⇒ <i>Ont été cités les professeurs d'allemand du niveau collège (ou principal de collège) : témoignages (contacter M. Kuchly, Principal et Mme Hemmert, du collège Himmelsberg).</i> - Le Tissu associatif - Les acteurs de la petite enfance - Les formateurs de langue
Ordre du jour du prochain atelier :	<p>Penser le problème par tranche d'âge : Quelles actions pour chaque tranche d'âge ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du 1^{er} âge au lycée - Enseignement supérieur, apprentissage, formation initiale - Formation continue/Grand public.
Référent de l'atelier :	Florence SORIANO-GAFIUK

ATELIER « APPRENTISSAGE »	
Objectif :	Favoriser l'apprentissage.
Actions :	Développer des formules d'accueil des apprentis et étudiants sur le territoire (hébergement, mobilité).
Moyens / méthodologie :	Lever les difficultés de l'apprentissage (alternance) transfrontalier : échanger avec les partenaires allemands et les élus.
Personnes ressources :	Entreprises : SMART, Continental, Gaïa Trend ... Mission locale Lycée Henry Nominé CMS Schweyen (Gabriel Buccheit) CFA ...
Ordre du jour du prochain atelier :	Présentation du fonctionnement du CFA de Sarreguemines. Présentation des modalités d'apprentissage avec les étudiants de l'IUT. Présentation des dispositifs de soutien à l'apprentissage par la Mission Locale. Définir les modalités de prise de contact avec des employeurs : objectifs ? méthodologie ? calendrier ? quelles entreprises ?
Référent de l'atelier :	Philippe BURG/ M. REINERT (proviseur du Nominé)

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

ATELIER « CENTRE-VILLE DE DEMAIN »	
Objectif :	Imaginer le centre-ville de demain pour s'y préparer.
Actions :	Anticiper les évolutions des usages, de la mobilité, des modes de consommation... Définir les attentes de nos enfants « pour demain ».
Moyens / méthodologie :	<p>Cibles : Bitche, Sarralbe, Sarreguemines, Rohrbach-lès-Bitche, Grosbliederstroff, Hambach, Puttelange-aux-Lacs, Woustviller, Montbronn, Goetzenbruck...</p> <p>Méler population/économie/culturel-diversitisme : créer du qualitatif.</p> <p>Réoccuper les logements vacants (étudiants).</p> <p>Rendre les centres piétonnier, favoriser les transports collectifs.</p> <p>Assurer des places de stationnement.</p> <p>Elargir les gammes et l'offre.</p> <p>Donner envie de se promener en centre-ville.</p> <p>Créer des réseaux (propriétaires/commerçants).</p>
Personnes ressources :	<p>Universitaires, chercheurs...</p> <p>Pistes :</p> <p>Patrice Engasser, architecte-urbaniste Sarregueminois (contributeur à "Sarreguemines Plan ville 2010-2020 " en 3 volumes, 2007).</p> <p>Jean-Marc Stébé. Professeur de sociologie à l'<u>Université de Lorraine</u>, spécialiste de la <u>ville</u>. Travaille sur le <u>logement social</u>, la <u>périurbanisation</u>, les processus de fragmentation sociale et territoriale, ainsi que sur les <u>utopies urbaines</u>.</p> <p>Vincent Bertrand, géographe à l'Université de Lorraine.</p>
Ordre du jour du prochain atelier :	Prendre connaissance d'exemples de villes pilotes. Prévoir l'intervention d'un urbaniste, géographe étudiant le sujet.
Référent de l'atelier :	Philippe SCHLOTTERBECK

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

ATELIER « DISTINCTION DU TERRITOIRE »	
Objectif :	Proposer un évènementiel ou une démarche d'excellence visant à la valorisation du territoire (labellisation patrimoine, produits agricoles, évènement culturel, sportif...).
Actions :	Créer un évènementiel emblématique.
Moyens / méthodologie :	<p>Chercher une reconnaissance / labellisation du territoire.</p> <p>Réorganiser le calendrier des évènements.</p> <p>Assurer une meilleure visibilité/fédérer les acteurs.</p> <p>⇒ Créer un évènement : « le plus beau circuit vélo de France », grand challenge intercommunal dans les domaines sportif, culturel...</p>
Personnes ressources :	<p>Association d'Economie Montagnarde Mosellane (AMEM)</p> <p>Offices de tourisme</p> <p>Tissu associatif</p> <p>Chambre d'agriculture, profession agricole</p> <p>Parc Naturel Régional des Vosges du Nord...</p>
Ordre du jour du prochain atelier :	<p>Recensement des évènements existants.</p> <p>Etablir une carte des pistes cyclables existantes.</p> <p>Approfondir une proposition d'évènementiel (vélo ? ...).</p>
Référent de l'atelier :	Francis HOFFMANN

**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES**

ATELIER « HEBERGEMENT TOURISTIQUE »	
Objectif :	Valoriser le patrimoine local tout en développant des sites d'hébergement touristique.
Actions :	Engager des travaux de sensibilisation pour transformer des bâtisses d'intérêt patrimonial en gîtes ruraux.
Moyens / méthodologie :	<p>Procéder à un inventaire des bâtisses d'intérêt : repérer des bâtiments pouvant faire l'objet de réhabilitation/acquisition.</p> <p>Proposer un plan d'actions aux élus (dans le cadre des projets d'urbanisme et/ou des politiques touristiques).</p> <p>Développer les incitations financières pour favoriser l'investissement pour la création d'hébergements touristiques.</p>
Personnes ressources :	<p>Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences</p> <p>Communauté de communes du Pays de Bitche</p> <p>Communes</p> <p>Offices de tourisme</p> <p>Les Vieilles maisons de France</p> <p>Gîtes de France</p> <p>Parc Naturel Régional des Vosges du Nord</p> <p>CAUE...</p>
Ordre du jour du prochain atelier :	<p>Définir une méthodologie d'inventaire du patrimoine privé et public (bâti habité ou habitable porteur d'une histoire et d'un projet) : définir la méthodologie pour un inventaire participatif sous la forme d'un concours photo. Définir les modalités de valorisation et de récompense de cet inventaire (remise de prix, accompagnement / conseils architecturaux pour la réhabilitation... ?).</p> <p>Définir l'état des sources de financements potentiels en faveur de la réhabilitation/ transformation du bâti en hébergement touristique.</p>
Référent de l'atelier :	Fernand KANZLER

Réunion n°5 du Conseil de développement « loi Notre »

Jeudi 20 septembre 2018, Sarreguemines

M. KANZLER, seul candidat à la présidence du Conseil de développement est élu à l'unanimité

Présentation des travaux des ateliers

Atelier Apprentissage du 19/06/2018

M. BURG, référent de l'atelier, expose les éléments abordés à l'atelier (voir compte-rendu de l'atelier).

Objectifs : Développer l'apprentissage/la formation alternée dans une dimension transfrontalière. Surmonter les barrières juridiques entre l'Allemagne et la France. Une collaboration entre l'IUT de Moselle-Est et la Mission Locale va prochainement se mettre en place également.

Cet atelier sera certainement amené à travailler avec l'atelier Bilinguisme.

Remarques des membres :

- Des accords existent avec l'Alsace donc pourquoi ces accords ne pourraient-ils pas se faire avec notre territoire ? Mme BRITZ a mis en place des dispositifs similaires en Sarre. Se rapprocher de l'Eurodistrict ?
- Renommer la notion « d'apprentissage », qui peut paraître dévalorisante, en « formation par alternance ».

Suites à donner :

- Construire une proposition à porter aux élus pour une meilleure organisation de l'alternance et de l'alternance transfrontalière notamment (lobbying).
- Suggestion : Prendre contact avec la Rhénanie-Palatinat pour explorer les pistes de développement de l'alternance avec des entreprises allemandes de ce land.

Atelier Bilinguisme du 27/06/2018

Mme SORIANO-GAFIUK, référente de l'atelier, s'excuse de ne pouvoir être présente. Mme CHAUVET, expose les éléments abordés dans l'atelier (voir compte-rendu de l'atelier).

Il a été prévu de :

- Travailler sur un kit pédagogique en allemand à fournir aux écoles, périscolaires, crèches, ...
- Proposer de former les ATSEM recrutées par les mairies
- Mettre en place un bus qui proposerait des activités pédagogiques voire ludiques en allemand pour les élèves de l'arrondissement (écoles...)

Suites à donner :

- Elaborer une fiche action et prendre contact avec les partenaires concernés pour définir le projet et son budget.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Atelier Centre-ville et Centre-bourg du 03/07/2018

M. SCHLOTTERBECK, référent de l'atelier, s'excuse de ne pouvoir être présent. Mme CHAUVET, expose les éléments abordés dans l'atelier. (voir compte-rendu de l'atelier).

M. STEBÉ, enseignant-chercheur à l'Université de Lorraine, a réalisé une présentation sur « Vivre en ville aujourd'hui, penser la Ville de demain » (réflexion sur les usages à venir dans les centres (villes et bourgs).

Suite à donner :

- Analyser l'évolution des usages dans les centres en s'appuyant sur une thèse sur le territoire. Contact est repris avec M. STEBE pour définir les conditions d'accueil et de partenariat avec l'Université. Une rencontre avec un étudiant dont le sujet de thèse porte sur la requalification de la ville de Troye pourra également être organisée.

Atelier Distinction du territoire du 12/07/2018

M. HOFFMANN, référent de l'atelier, expose les éléments abordés à l'atelier (voir compte-rendu de l'atelier). Il rappelle que le marché du Vélo à Assistance Electrique (VAE) a explosé en 2017. Le projet est de créer une destination touristique et sportive sur la base du VAE. Créer des circuits de randonnée VTT/ VTC électrique sur l'arrondissement (séjours de 1 à 7 jours) avec des parcours différents, proposer de l'hébergement et de la restauration sur ces circuits.

Remarques des membres :

- Un VAE coûte environ 2000-2500 € et pèse plus lourd qu'un vélo classique, 22 kg environ.
- Il sera nécessaire d'identifier les espaces des circuits avant de demander les autorisations.
- Il est proposé d'ajouter un évènement gastronomique à cette destination afin de promouvoir les produits locaux (pomme de terre, ...).
- Associer l'atelier bilinguisme et créer des panneaux en allemand et en platt, par exemple.

Suites à donner :

- Il est proposé de présenter dans un premier temps le concept aux élus.

Mme CHAUVET expose également la proposition de M. Benoît KIEFFER de travailler sur un kit de visibilité nocturne des scolaires afin de sécuriser les déplacements des enfants qui sortent de l'école lorsqu'il fait nuit (gilet jaune, etc.) : à préciser.

Réunion plénière n°6 du Conseil de développement « loi Notre »
Jeudi 6 décembre 2018, Sarreguemines

Présentation des travaux des ateliers

M. KANZLER, Président du Conseil de développement, rappelle que les différents projets ont été présentés au Président de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines et de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, au Sous-Préfet de l'Arrondissement, à l'attaché parlementaire de la Députée de l'Arrondissement et au Président du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Dans l'ensemble, les propositions ont toutes reçu un avis favorable.

Atelier Bilinguisme

Mme SORIANO-GAFIUK, référente de l'atelier, expose les éléments abordés à l'atelier.

Il est proposé de mettre en place un véhicule itinérant avec un animateur (si possible allemand et assisté d'un étudiant) qui proposerait des activités pédagogiques voire ludiques en allemand aux élèves de l'arrondissement (écoles prioritairement, périscolaires le cas échéant,...).

Le projet impliquerait la création d'outils pédagogiques « propres » mais également la diffusion d'autres outils pédagogiques créés par l'ESPE ou autre instance compétente.

Echanges :

- *Opter pour un véhicule propre de préférence (utilitaire électrique par exemple) : ajuster le budget en fonction. Possibilité de conventionner avec l'ESPE si véhicule propre ?*
- *Préférer un animateur allemand avec des compétences en français et une expérience pédagogique.*
- *Attention à la confusion que peut générer le nom du projet « Ottomobile » (expliciter le jeu de mot).*
- *Voir avec la Région et le Département pour des subventions.*
- *Prendre l'attache d'Athena Arendt, en charge du suivi des universités à la CASC. Voir si accrochement possible à une opération en cours.*
- *Voir l'OFAJ : aides possibles quand il y a des rencontres franco-allemandes (ce qui ne sera pas le cas avec « l'Ottomobile » sauf si les animations proposées se greffent sur des temps d'échanges dans le cadre de jumelages).*
- *L'Université ne donne pas d'argent car elle forme les étudiants et non les écoliers...*
- *L'Education Nationale n'a pas d'argent.*
- *3 formateurs sont prêts à s'impliquer dans le projet au niveau de l'ESPE.*
- *Saisir les officiels (Rectorat...) une fois le projet précisé.*

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Suites à donner :

- 1/ Rencontrer Mme ARENDT (CASC), le Département, la Région, l'OFAJ (potentiels co-financeurs).
- 2/ Préciser le budget et les modalités de portage de l'opération.
- 3/ Présenter le projet détaillé aux élus : propositions de portage et budget.
- 4/ Rencontrer Mme Mareau (Rectorat) et Denis Hoffmann (centre transfrontalier).
- Objectif : démarrage du projet en septembre 2019.

Atelier Apprentissage

M. BURG, référent de l'atelier, indique la mise en place d'une convention entre l'IUT et la Mission locale. Il précise qu'un quart des étudiants de l'IUT a une formation en alternance.

Il rappelle des éléments d'actualité : réforme du bac et de l'apprentissage.

Il rappelle également que l'apprentissage franco-allemand fonctionne bien en Alsace : il existe des disparités de politiques et dispositifs entre les lands ; l'Université de Strasbourg a son propre CFA. La Région paie une partie de l'apprentissage pour des contrats avec des entreprises allemandes.

3 enseignants de l'IUT travaillent actuellement pour démontrer la faisabilité de l'apprentissage avec la Sarre.

Les IUT de l'ex-Lorraine ne devraient-ils pas créer leur propre CFA ? Si cela est faisable, sous quelles conditions ?

Il est rappelé que l'alternance pour les BTS est plus facile que pour les étudiants de l'Université.

L'attractivité des jeunes vers l'allemand reste une problématique majeure : cet atelier sera certainement amené à travailler avec l'atelier Bilinguisme.

Suites à donner :

- Construire une proposition à porter aux élus pour une meilleure organisation de l'alternance et de l'alternance transfrontalière notamment (lobbying)
 - o Réfléchir avec les entreprises (SMART... ?)
 - o Lever les barrières juridiques.

Atelier Centre-ville et Centre-bourg

M. SCHLOTTERBECK, référent de l'atelier, expose les éléments abordés à l'atelier.

M. STEBÉ, enseignant-chercheur à l'Université de Lorraine, a réalisé une présentation sur « Vivre en ville aujourd'hui, penser la Ville de demain » (réflexion sur les usages à venir dans les centre-villes et centres-bourgs) en juillet dernier.

Une étude du cabinet Lestoux sur les centre-ville est citée.

Suites à donner :

- Analyser l'évolution des usages dans les centres en s'appuyant sur une Thèse ou sur un travail avec des étudiants sur le territoire. Contact est repris avec M. STEBÉ pour définir les conditions d'accueil et de partenariat avec l'Université. Une rencontre est prévue début 2019.
- Sonder les communes pour définir leurs besoins/attentes.
- Prendre l'attache du manager de centre ville de Sarreguemines une fois celui-ci installé dans ses fonctions.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Atelier Distinction du territoire

Produit touristique VAE

M. HOFFMANN, référent de l'atelier, rappelle que le marché du Vélo à Assistance Electrique (VAE) a explosé en 2017. Le projet est de créer une destination touristique et sportive sur la base du VAE. Créer des circuits de randonnée vélo (balade, sportif...) hors des pistes cyclables sur l'arrondissement (séjours de 1 à 7 jours) avec des parcours différents (niveaux de difficulté, thématiques...), proposer de l'hébergement et de la restauration sur ces circuits.

Le projet pourra être initié par le Conseil de développement au cours des 2 à 3 prochaines années.

Il est rappelé qu'un inventaire des sites (patrimoine...) existe.

Suites à donner :

- Repérer les organismes à associer au montage de cette opération (connaisseurs de la forêt, clubs vosgiens, clubs vélos, offices de tourisme...) : les réunir pour leur présenter le concept. M. HOFFMANN propose de préparer un powerpoint.
- Identifier des circuits.
- Trouver un nom attractif pour le territoire.

Jeu de société

Vanina Chauvet a rencontré les représentants de la boîte d'édition de jeu Bordier au cours des journées nationales des pays (octobre 2018). Cette petite maison d'édition bretonne est spécialisée dans la conception de jeux dédiés aux territoires de pays.

Le concept : un jeu de plateau identifiant les communes d'un territoire de pays ponctué de questions thématiques (géographie, histoire, patrimoine...) et photographiques. Les thèmes et questions peuvent être orientés à la demande des territoires concernés (ex : bilinguisme, jeunesse...).

Il est proposé de revoir également le nom du Pays de l'arrondissement de Sarreguemines pour rendre le territoire et le jeu plus attractifs.

Echanges :

- Ce projet permettrait de créer un produit « marketing » valorisant le territoire à travers ses spécificités (histoire, patrimoine, bilinguisme, économie...). Les membres sont intéressés par ce projet. Les élus lui ont également donné un accueil favorable.

Suites à donner :

- *Préparer un cahier des charges à proposer à la maison d'édition du jeu.*
- *Mettre les lycées dans la boucle pour la production de questions ?*
- *Lancer un sondage sur les réseaux sociaux par le biais de TV Mosaik pour trouver un nom attractif (propositions : « Hopla ! »; « Bisar » = Bitche/Sarreguemines...)*

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

M. KANZLER évoque les projets en cours sur le territoire dont certains pourront appeler un avis du Conseil de développement :

Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays de Bitche (secteur de Rohrbach-lès-Bitche et secteur de Bitche) : ces projets devraient être soumis à enquête publique courant 2019

Plans Climat Air Energie de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (début des travaux en attente) et de la Communauté de Communes du Pays de Bitche

Le SCOT fera l'objet d'une évaluation en 2019 : le Conseil de développement en sera informé

Consultation publique sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) à venir courant du deuxième semestre 2019. Le SRADDET pose des règles à respecter dans les SCOT et les Plans Climat notamment

Pour l'ensemble de ces projets, le Pays (SMAS) proposera des temps d'information (notes, réunions) à partir desquels le Conseil de développement pourra s'exprimer. Son avis sera transmis dans le cadre de réunions de travail ou de temps de consultation comme les enquêtes publiques...

LES ATELIERS THEMATIQUES

Atelier « Apprentissage » du Conseil de développement « loi Notre » Mardi 19 juin 2018, Sarreguemines

L'alternance sur le Pays de Sarreguemines/Bitche (alternance transfrontalière, dispositifs d'accompagnement à la mobilité et à l'hébergement existants)

Interventions de :

- M. BURG, Directeur de l'IUT de Moselle-est
- M. REINERT, Proviseur du Lycée Nominé / CFA de Sarreguemines
- Mme VICENCIO, Directrice de la Mission Locale de Sarreguemines

Problématiques soulevées :

- **Former les tuteurs de différentes manières. Opérateurs à définir (CFA, EPCI...). Problématique des compétences à rapprocher.**
- **Relations de voisinage transfrontalier :**
 - o la barrière juridique liée à l'apprentissage transfrontalier/l'insertion d'apprentis en Sarre (lié notamment au code du travail). Alors que cela fonctionne en Alsace. Potentiel de 250 000 emplois à venir en Sarre/Rhénanie Palatinat.
 - o apprentissage de la langue : lien avec atelier BILINGUISME
 - problème d'apprentissage de la langue via l'Education nationale
 - perte du platt
 - problème de motivation et d'attractivité de l'allemand (salaires moins attractifs en Allemagne qu'au Luxembourg...)

FICHE PROJET

Contexte :

IUT Moselle-est : 489 étudiants dont 290 sur Sarreguemines (GACO, gestion logistique et transports).

3 licences pro sur Sarreguemines (Qualité, sécurité, environnement ; Gestion des flux ; Entrepreneuriat).

150 étudiants en alternance (2/3 en apprentissage et 1/3 en contrat de professionnalisation).

Lien avec les lycées : plateforme labellisée par le ministère pour faire le lien avec le campus/lycées/entreprises.

82% d'insertion professionnelle.

Lycée Nominé : 1 300 élèves. 700 élèves en filière Générale (BTS compris).

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

300 apprentis (commerce, CAP, BTS technico-commercial, restauration,...).

Le lycée Nominé a souhaité développer la mobilité de proximité en créant MOBILIS, devenue association. Les élèves pourront y apprendre l'allemand de manière personnalisée et, grâce à des partenariats, pourront par exemple faire des stages en Allemagne.

Mais globalement, les jeunes se détournent de l'allemand.

TOEIC /TOEFL : peu de candidats.

Mission locale : Public de jeunes diplômés (bacheliers, niveau 3...) qui souhaitent se réorienter et qui sont toujours en recherche d'emploi.

Il est difficile d'axer les recherches d'emplois vers l'Allemagne pour les jeunes.

La mission locale est régulièrement sollicitée par des partenaires allemands qui ont besoin de jeunes (déficit démographique en Allemagne) mais nos entreprises françaises aussi car l'économie tourne bien actuellement.

Les agences d'interim sollicitent également la mission locale.

Les jeunes de la mission locale ne correspondent pas aux profils recherchés par les entreprises.

Les jeunes de 16 ans de la mission locale sont souvent des jeunes qui ont décroché du système scolaire ou qui ont des problèmes de comportement.

Baisse du nombre de contrats d'apprentissage. 1 contrat sur 3 finit en rupture.

Dans les entreprises, baisse du niveau d'allemand chez les jeunes.

Il est également exposé que les jeunes ont besoin de comprendre l'entreprise et ses différentes fonctions.

A cet effet, un stage est obligatoire en fin de cursus.

Enjeu : qualité de l'accompagnement, de l'accueil de l'entreprise et de la disponibilité des tuteurs dans les entreprises. Il faut éduquer les tuteurs.

Réforme de l'alternance.

Rapport Calvez/Marcon.

- Tout organisme de formation pourra proposer des formations en alternance.
- France compétence : les branches professionnelles y sont très présentes.
- L'URSSAF recevra la taxe apprentissage.
- Les régions devront contribuer au financement des campus.
- Il n'y aura plus de carte professionnelle.
- Objectif : 3 campus par région.
- Les lycées professionnels devront être en réseau (thématique/géographique).

Objectifs :

- **Former les tuteurs de différentes manières. Opérateurs à définir (CFA, EPCI...). Problématique des compétences à rapprocher.**
- **Relations de voisinage transfrontalier :**
 - o la barrière juridique liée à l'apprentissage transfrontalier/l'insertion d'apprentis en Sarre (lié notamment au code du travail). Alors que cela fonctionne en Alsace. Potentiel de 250 000 emplois à venir en Sarre/Rhénanie Palatinat.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

- apprentissage de la langue : lien avec atelier BILINGUISME
 - problème d'apprentissage de la langue via l'Education nationale
 - perte du platt
 - problème de motivation et d'attractivité de l'allemand (salaires moins attractifs en Allemagne qu'au Luxembourg...)

Propositions :

- Proposer une opération de formation des tuteurs auprès des entreprises ?
- Construire un discours à porter aux élus pour défendre l'alternance localement et l'apprentissage transfrontalier.

Coordination :

Assurée par Vanina Chauvet et Mélissa Helwig, agents du Pays (SMAS) pour quelques heures / semaine.

Observations des élus et partenaires :

CASC : Région et Département favorables à l'alternance transfrontalière.

CCPB : Faire des propositions et mettre les bonnes personnes autour de la table (voir M. Toscani, ministre allemand). Construire une feuille de route sur la base de constats : les partager avec les élus. Prévoir un tour de table élus, préfet, Rectorat, parlementaires...

Sous-Préfet : Contexte de création de quelques dizaines de milliers d'emplois en Allemagne.

Loi Cherpion : on peut aller jusqu'au diplôme d'ingénieur en alternance = emploi immédiat.

Réforme de l'alternance.

Nécessité d'une gestion à très long terme et d'outils juridiques stables pour développer l'apprentissage dans les PME.

En France, apprentissage = contrat de travail ; en Allemagne = cursus éducation nationale.

Convention en Sarre.

Députée : A l'écoute des rapports, propositions favorables à l'emploi.

Conseil de développement – Atelier « Bilinguisme »

Le 27 juin 2018, Sarreguemines

Vanina Chauvet et Mélissa Helwig (Pays de Sarreguemines/Bitche) remercient Florence Soriano-Gafiuk pour son accueil dans les locaux de l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education). Cette dernière souhaite à son tour la bienvenue à l'assistance. Elle salue les deux membres invités :

- Léon Dietsch est le Président de l'association Culture et Bilinguisme de Lorraine ;
- Sandrine Quenet est professeure d'allemand au collège Fulrad et coordinatrice de l'enseignement biculturel du secteur. A la prochaine rentrée universitaire, elle changera cependant de poste et rejoindra l'équipe des formateurs de l'ESPE.

Aurélie Stab représente son époux Didier Stab (excusé) : en tant qu'éducatrice de jeunes enfants dans un Kindergarten disposant d'un programme d'apprentissage de la langue française, elle enrichira les échanges de son expertise sur la toute petite enfance.

Florence Soriano-Gafiuk propose que la séance soit conduite en cinq temps :

1. Tour de table
2. Projection de la vidéo « Die Lust, Deutsch zu unterrichten »
3. Etat des lieux de l'existant
4. Discussions informelles
5. Premières propositions de l'atelier

1/ Le tour de table permet de constater la diversité et la complémentarité des profils des membres de l'atelier : les mondes de l'Associatif, de l'Entreprise, de l'Education (y compris la toute petite enfance dans les crèches) et de l'Enseignement supérieur sont représentés.

2/ La vidéo « Die Lust, Deutsch zu unterrichten » qui a été réalisée par un groupe d'étudiants de l'ESPE, illustre combien l'apprentissage par le jeu donne envie aux élèves de s'engager dans des activités pédagogiques bilingues. Cette production a remporté en janvier 2018 le prix franco-allemand de la chancellerie de l'académie de Nancy-Metz.

3/ Sandrine Quenet dresse un état des lieux pour le pays de Sarreguemines :

- *Liste des écoles engagées dans le dispositif d'enseignement de l'allemand approfondi (DEAA), mais non biculturelles :*
 - Goetzenbruck (1 maternelle et 1 élémentaire)
 - Hambach (1 maternelle et 2 élémentaires)
 - Haspelschied (1 élémentaire)
 - Roppeviller (1 élémentaire)
 - Rimling (1 maternelle + 1 élémentaire)
 - Rohrbach-lès-Bitche (1 maternelle + 1 élémentaire)
 - Sarralbe (3 maternelles + 2 élémentaires)
 - Schorbach (1 maternelle + 1 élémentaire)
 - Hottviller (1 élémentaire)
 - Willerwald (1 maternelle + 1 élémentaire)
 - Sarreguemines (2 maternelles + 2 élémentaires)

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Cinq écoles de Sarreguemines sont également candidates pour entrer dans le DEAA. D'une façon générale, dans la circonscription, semble émerger un nouvel élan pour le bilinguisme.

- *Liste des écoles biculturelles (donc inscrites dans le DEAA), qui ne proposent pas un enseignement bilingue paritaire :*
 - Bitche (2 maternelles + 2 élémentaires)
 - Sarreguemines (1 élémentaire + 2 maternelles)
 - Waldhouse (maternelle + élémentaire)

- *Liste des écoles biculturelles qui proposent un enseignement bilingue paritaire :*
 - Sarreguemines (2 élémentaires + 2 maternelles, privé et public confondus)

- *Liste des collèges et lycées :*
 - Collège biculturel Jean-Jacques Kieffer, Bitche
 - Collège biculturel du Fulrad, Sarreguemines
 - Lycée Teyssier, Bitche, qui propose des sections européennes
 - Lycée Jean de Pange, Sarreguemines, qui propose des sections européennes et l'ABIBAC
 - Lycée Henri Nominé, Sarreguemines, qui propose des sections européennes et l'ABIPLUS
 - Lycée Simon Lazard, Sarreguemines, qui propose des sections européennes

4/ Les discussions informelles sont ensuite lancées.

- Au sujet des motivations et obstacles quant au développement du DEAA, Sandrine Quenet répond que les enseignants engagés sont tout simplement des convaincus, mais que nombre de professeurs renoncent considérant ne pas avoir un niveau suffisant en allemand. Florence Soriano-Gafiuk confirme : les enseignants sous-estiment leurs compétences linguistiques.

- Au sujet de la possibilité pour une commune de recruter des intervenants extérieurs pour assurer les enseignements en allemand, sont évoquées les réticences des professeurs titulaires à accueillir dans leurs classes de nouveaux adultes.
Dans tous les cas, comme le rappelle Robert Allmang, rien n'est possible sans le consentement et la volonté des enseignants.
Aurélié Stab raconte : à Bitche, les intervenants des deux écoles maternelles enchaînent les contrats à durée déterminée. La situation précaire qui leur est offerte est peu attractive.
Léon Dietsch rappelle l'existence du dispositif Sesam'Gr, un projet Interreg qui veut **donner « des clefs pour l'avenir des jeunes dans la Grande Région (langues, interculturalité, information et orientation professionnelle via l'éducation) »**.
http://www.moselle.fr/SiteCollectionDocuments/VivreLaMoselle/EducationJeunesse/SESAM_GR_brochure.pdf

- Florence Soriano-Gafiuk explique : le corps d'inspection est incontournable dès lors que l'on veut proposer des actions éducatives/pédagogiques en direction des écoles. Dans le cas du bilinguisme, les deux personnes à consulter impérativement sont :
 - Denis Hoffmann, Directeur du centre transfrontalier et inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Sarrebourg,
 - Jocelyne Maccarini, inspectrice pédagogique régionale d'allemand, coordinatrice de l'enseignement de l'allemand dans l'académie Nancy-Metz.

- Joseph Uter rappelle que l'apprentissage et les langues sont de formidables leviers pour une insertion professionnelle réussie.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Tout le monde s'entend à dire qu'il ne faut pas opposer l'allemand à l'anglais, l'anglais s'imposant de plus en plus. Différents témoignages sont apportés dans ce sens (américanisation des entreprises en Allemagne, échanges en anglais entre les jeunes français et allemands...).

- Joseph Uter explique aussi que de nombreux jeunes de la Moselle-Est aspirent à vivre en Moselle-Est et que leur employabilité passera forcément par le bilinguisme. Léon Dietsch évoque l'article « Luxembourg cherche frontaliers » récemment paru dans le Républicain Lorrain sur le besoin fort de travailleurs transfrontaliers :

<https://www.republicain-lorrain.fr/social/2018/06/25/luxembourg-cherche-frontaliers>

Florence Soriano-Gafiuk confirme les propos de Joseph Uter. En France, de manière générale, l'allemand est considéré comme une langue difficile et est facilement associé à un mode de sélection. Dans notre arrondissement, il est au contraire essentiel que les jeunes en difficultés à l'école apprennent l'allemand, afin de pouvoir répondre aux offres d'emploi de l'Allemagne. Quant à nos jeunes diplômés des grandes écoles, s'ils n'ont pas forcément vocation à rester sur notre territoire, ils sont promis à des carrières internationales ambitieuses dès lors qu'ils maîtrisent l'allemand.

Pour les affaires avec des partenaires économiques allemands, parler allemand est un réel atout.

- Pour Robert Allmang, le poids de l'histoire est un frein au développement de l'allemand et peut dans certains cas nuire à l'attractivité du territoire.

L'assemblée est questionnée sur les mesures à proposer aux élus de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences et de la Communauté de Communes du Pays de Bitche ?

- Tout le monde s'entend sur le fait que l'apprentissage par immersion est la meilleure méthode pour apprendre une langue. Comme la vidéo l'illustre, l'approche par le jeu est également intéressante tant elle suscite l'envie et engage les jeunes enfants dans l'activité.
- La culture de l'effort est parfois défaillante chez les jeunes. Or, apprendre une langue demande des efforts.
- La nécessité d'effectuer un travail de communication auprès des parents est également évoquée. Il est rappelé que les parents n'ont pas transmis l'envie d'apprendre l'allemand. Or, si les parents ne sont pas convaincus, il sera impossible de convaincre les enfants.
- Les lycéens ont du mal à se projeter dans un métier, alors qu'ils sont souvent inquiets sur leur orientation. Parcoursup a toute leur attention. Or, le bilinguisme est gage d'une orientation ambitieuse. Certaines grandes écoles, par exemple, facilitent l'accès des candidats qui maîtrisent l'allemand. La communication en direction des lycéens doit permettre à ces derniers de pouvoir se projeter sur du court terme – contrairement aux parents qui se placeront davantage dans une logique de long terme et raisonneront en termes d'emploi. L'idée de créer une vidéo à destination des établissements pour visualisation par les élèves en présence des conseillers d'orientation est formulée.
- Les actions conduites ne seront pas les mêmes selon les publics cibles. Un consensus se dégage cependant : il est préférable d'agir au niveau de l'école primaire et du préscolaire, c'est-à-dire aux âges où les enfants osent davantage.
- Robert Allmang évoque la perte de vitesse du dispositif MOSA au collège Val de Sarre de *Grosbliederstroff*. Florence Soriano-Gafiuk expose que d'autres dispositifs sont en plein élan. Sandrine Quenet explique que les trois collèges de Sarreguemines imposent désormais l'allemand en LV1.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

5/ L'atelier formule ses premières propositions :

- Offrir aux écoles des kits fléchages/affichages/étiquettes en allemand pour une immersion linguistique (par exemple, fléchage en allemand vers les toilettes ou la cour de récréation, étiquettes collées sur les objets avec les noms de ces objets en allemand...).
- Offrir une formation d'allemand aux ATSEM et autres agents recrutés par les communes... et proposer aux écoles un jour d'immersion linguistique par semaine. Si on ne peut agir sur le temps classe qui relève de l'équipe enseignante, il est toujours possible d'agir sur les temps scolaires hors classe (récréation, pause méridienne, périscolaire, centres aérés...). Les consignes aux élèves pourraient par exemple être passées en allemand.
- Mettre en circulation un bus qui passerait dans toutes les communes de l'arrondissement et aurait pour mission de créer des situations d'apprentissage ludiques. Toutes les écoles primaires, mais aussi toutes les structures d'accueil de jeunes enfants (crèches, centres périscolaires...), pourraient être atteintes. Ces rencontres pourraient créer des occasions propices pour tenter d'atteindre les parents.

Ce bus pourrait même agir auprès des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} des collèges.

Si le bus devait en revanche cibler les lycéens, un autre type d'action devrait être pensé. Une communication en termes d'opportunités d'orientation (grandes écoles, filières universitaires prestigieuses telles que l'ISFATES...) serait mieux adaptée.

Robert Allmang alerte quant au chevauchement des mesures en cours de réflexion par la ville de Sarreguemines, et celles à présent proposées par le Conseil de développement. Florence Soriano-Gafiuk répond qu'une adaptabilité/flexibilité sera de toute façon nécessaire – ne serait-ce que lors des échanges avec les corps d'inspection.

Florence Soriano-Gafiuk interroge les personnes présentes : lors du prochain atelier, faut-il travailler sur une nouvelle tranche d'âge (études supérieures, entrée sur le marché de l'emploi, formation tout au long de la vie...) ou préférer **affiner les propositions** aujourd'hui dégagées. La seconde solution semble faire l'unanimité.

FICHE PROJET « OTTOMOBILE »

Contexte :

Des emplois à pourvoir maintenant et dans les prochaines années en Allemagne.

Les enseignants sous-estiment leurs compétences linguistiques.

Enjeu : Donner confiance aux enseignants (par un accompagnement, la mise à disposition d'outils pédagogiques...).

Au sujet de la possibilité pour une commune de recruter des intervenants extérieurs pour assurer les enseignements en allemand, sont évoquées les réticences des professeurs titulaires à accueillir dans leurs classes de nouveaux adultes.

Enjeu : Convaincre les enseignants d'accueillir des intervenant extérieurs.

Léon Dietsch rappelle l'existence du dispositif Sesam'Gr, un projet Interreg qui veut donner « des clefs pour l'avenir des jeunes dans la Grande Région (langues, interculturalité, information et orientation professionnelle via l'éducation) ».

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

[http://www.moselle.fr/SiteCollectionDocuments/VivrelaMoselle/EducationJeunesse/SESAM GR brochure.pdf](http://www.moselle.fr/SiteCollectionDocuments/VivrelaMoselle/EducationJeunesse/SESAM_GR_brochure.pdf)

Enjeu : Mobiliser les outils qui existent pour valoriser le bilinguisme (dispositifs d'accompagnement, subventions...).

Objectif : Sensibiliser les jeunes et leur environnement (parents, enseignants) pour une pratique facilitée et banalisée de l'allemand afin de pouvoir répondre aux offres d'emploi de l'Allemagne (à moyen, long terme).

Concept :

Mettre en circulation un véhicule qui passerait dans toutes les communes de l'arrondissement et aurait pour mission de créer des situations **d'apprentissage ludique**. Toutes les écoles primaires, mais aussi toutes les structures d'accueil de jeunes enfants (crèches, centres périscolaires...), pourraient être atteintes. Ces rencontres pourraient créer des occasions propices pour tenter d'atteindre les parents.

Projet pédagogique : « OTTOMOBILE » (titre provisoire)

Animateurs. L'animateur principal serait germanophone avec des notions de la langue française, et dont le parcours lui a permis de développer des compétences pédagogiques. Il pourrait être accompagné d'un étudiant de l'arrondissement, possédant un niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Véhicule. Type commercial pour le transport du matériel pédagogique. Véhicule propre. Logos du Pays, des communautés de Sarreguemines et du Pays de Bitche, et éventuellement de l'Université - ESPE (selon accords au préalable).

Publics scolaires. Elèves des écoles primaires (maternelle et élémentaire). L'année de lancement de l'Ottomobile se concentrerait prioritairement sur le cycle 2 (cycle médian). D'autres actions pourront être menées en direction des collégiens et lycéens dans une seconde phase (informations sur les études franco-allemandes, sur les carrières internationales...).

Supports pédagogiques. Le site de Sarreguemines de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education, dont la vocation est de constituer un vivier de professeurs des écoles aptes à enseigner dans un contexte transfrontalier, serait conceptrice des outils pédagogiques. Chaque année, les supports pédagogiques seront enrichis par l'ESPE et remobilisés par les animateurs.

Mascottes. Les animations seront pensées autour de quatre mascottes : Otto, un jeune garçon, sa camarade de classe Uta, le chien Struppi et le chat Felix. Les quatre petits personnages s'expriment en allemand.

Apport linguistique. Les animateurs et les quatre mascottes s'expriment très majoritairement en allemand. Les activités sont pensées en tenant compte de la culture allemande.

Organisation d'une intervention de l'Ottomobile dans une classe.

- Présentation et anecdotes autour d'Oto et d'Uta et de leurs amis les animaux.
- Spectacle en allemand autour d'un conte mettant en scène divers personnages, avec supports visuels divers (kamishibai, marionnettes, vidéo, ombres chinoises...). Le spectacle pourra être suivi d'une discussion à visée philosophique.
Otto et ses amis réagissent au fil de l'histoire.
- Atelier d'expression visuelle autour du conte : les élèves réaliseront des produits qui viendront illustrer l'histoire. Otto et ses amis réagissent.
- Approche expérimentale d'un résultat mathématique, avec dimension ludique. La problématique est présentée par Otto et ses amis. Ces derniers pourront d'ailleurs interagir ensemble en s'interrogeant, s'étonnant..., mettant ainsi les élèves sur la piste.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Tous les enfants sont placés en situation de réussite.

- Goûter avec des produits typiquement allemands (bretzel sucrés et salés, apfelschorle....) (possibilité de négocier avec les écoles pour la prise en charge du goûter).

Partenaires :

- CASC : Athena ARENDT, en charge de l'enseignement supérieur
- Département (Sesam GR)
- Région
- Mme Mareau, Rectorat (Jocelyne Maccarini, inspectrice pédagogique régionale d'allemand, coordinatrice de l'enseignement de l'allemand dans l'académie Nancy-Metz).
- Denis Hoffmann, Directeur du centre transfrontalier et inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Sarrebourg.
- OFAJ
- Elus du Pays

Calendrier visé : Mise en place pour septembre 2019.

Détail des frais de fonctionnement courant et pédagogiques :

- *Livres de littérature de jeunesse allemands : 150 euros par an*
- *Kamishibai A3 : 150 euros la 1^{ère} année*
- *Plastifieuse A3 + films : 50 euros, film à renouveler chaque année*
- *Accès à une imprimante couleur A3*
- *Divers (ramettes de papier A3 et A4, feuilles canson A3 et A4...) : 800 euros par an*
- *Vidéoprojecteur, ordinateur portable, multiprise, enceinte... : 3000 euros la 1^{ère} année*
- *Matériels de production plastique (crayons de couleur aquarellables....) : 1 000 euros par an*
- *Matériel mathématique : 500 euros par an (au moins les 4 premières années)*
- *Goûter : 5000 euros par an*
- *Marionnettes et castelet : 400 euros la 1^{ère} année*
- *Achat de la voiture : tous les 4 ou 5 ans*
- *Carburants + assurance et entretiens de la voiture : chaque année*
- *Conception pédagogique et didactique : 5000 euros par an (au moins les 4 premières années)*

Frais d'ingénierie à préciser :

- *formateurs ESPE = 150/ H : prévoir une convention*
- *service civique en appui d'un animateur ?*

Coordination :

Assurée par Vanina Chauvet et Mélissa Helwig, agents du Pays (SMAS) pour quelques heures / semaine.

Portage administratif et financier du projet à définir.

Prévoir une convention pédagogique entre le porteur administratif et financier et le coordonnateur pédagogique.

Conseil de développement – Atelier « Centre-ville, centre-bourg de demain »

Le 3 juillet 2018, à Sarreguemines

Philippe Schlotterbeck, référent de cet atelier, remercie Isabelle WILT pour son accueil dans les locaux de la Médiathèque communautaire de Sarreguemines. Il salue les membres du Conseil de développement présents ainsi que M. Jean-Marc Stébé, Sociologue, Professeur à l'Université de Lorraine (Pôle de Nancy) venu faire une intervention.

Intervention de Monsieur Jean-Marc Stébé, Sociologue, Professeur à l'Université de Lorraine (Pôle de Nancy) « Vivre en Ville aujourd'hui, penser la Ville de demain »

FICHE PROJET « Evolution des usages dans les centres »

Contexte :

- Désertification des centres.
- Problématique de vacance des logements et commerces.
- Evolution du commerce de centre (e-commerce, révolution logistique...).
- Evolution des modes de déplacement.

Objectifs :

- **Apporter une vision prospective aux acteurs des centres (élus, commerçants...) pour mieux aménager les centres.**

Propositions :

- Intervention d'un étudiant de l'Université de Lorraine réalisant une thèse sur Troyes ?
- Développer une coordination des initiatives et opérations des centres (ville et bourg) du territoire.

Suites à donner :

- Echange avec l'Université de Lorraine pour une éventuelle mission de coordination/thèse ? Un RDV est pris avec M. STEBE le 4 février 2019.
- Sonder les communes concernées quant à leurs difficultés, attentes, projets de requalification/développement de leurs centres.

Coordination :

Assurée par Vanina Chauvet et Mélissa Helwig, agents du Pays (SMAS) pour quelques heures / semaine.

Observations des élus et partenaires :

CASC : Ne pas limiter les réflexions au commerce. CCPB : Pour une animation de centres efficiente, plusieurs étapes : habitat, commerce, fiscalité, loyers attractifs, aménagement, animation/culture.

Sous-Préfet : Aller voir les habitants des centres.

Conseil de développement – Atelier « Distinction du territoire »
Le 12 juillet 2018, Sarreguemines

Cet atelier vise à développer un produit touristique qui fera du Pays de l'arrondissement de Sarreguemines une « **destination phare / exceptionnelle** ».

A cet effet, il est proposé de développer des circuits qui constitueront une base pour la création de produits touristiques autour du vélo électrique.

Objectif : Créer un produit de 1 à 7 jours autour de parcours sportifs et touristiques sur le territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines Bitche, voire au-delà de ses frontières (à la marge) dans le but d'entrer dans l' « intimité » du territoire.

Constats :

La mobilité durable est l'un des enjeux du territoire, porté par ses collectivités.

Il en est de même du tourisme durable.

Les ventes de vélos à assistance électrique « explosent » autant au niveau national que local.

Les vélos à assistance électrique offrent notamment la possibilité à des non sportifs de participer à des parcours de difficulté variable avec des personnes plus sportives.

Propositions :

Créer un ou des circuit(s) sur plusieurs jours autour du VTT à assistance électrique (VTT conventionnel accepté).

Sortir des pistes cyclables traditionnelles : entrer dans les espaces méconnus du territoire (forêts...).

Se donner la possibilité de développer des circuits thématiques (circuit des paysages...).

Proposer des chemins « faciles » et des chemins plus techniques.

Déterminer des points d'intérêts sur les parcours (hébergement : fermes, hôtes privés, hébergements insolites, ... ; restauration ; points d'intérêt : patrimoine... ; points de recharge électrique).

Intégrer le volet gastronomique au concept.

Suites à donner :

- Voir inventaire des sites emblématiques touristiques du territoire (doc Pays)
- Contacter le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord : développement de l'éco-tourisme (des produits touristiques autour du vélo ?)
- Repérer des contacts relais à associer au projet (clubs vélo, offices de tourisme...)
- Prévoir une sortie découverte du vélo à assistance électrique avec le Conseil de développement pour une meilleure compréhension de son usage
- Enrichir le concept pour une présentation aux élus

Points d'attention pour la suite :

- Prévoir un balisage, une application sur smartphone, ...
- Les circuits proposés doivent être publics et le balisage adapté

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Exemples de projets similaires :

- Fréjus, rassemblement VTT. Multiples courses sur 3 jours. Adossé à un salon du VTT. 4 types de circuits : compétition, randonnée, électrique, enfants. Près de 20 000 participants.
- Circuits de randonnée dont VTT à assistance électrique dans le Vercors : <http://www.vercors-gtv.com/espace-vtt-ffc-vercors.html>

FICHE PROJET « Produit touristique »

Contexte :

La mobilité durable est l'un des enjeux du territoire, porté par ses collectivités.

Il en est de même du tourisme durable.

Les ventes de vélos à assistance électrique « explosent » autant au niveau national que local.

Les vélos à assistance électrique offrent notamment la possibilité à des non sportifs de participer à des parcours de difficulté variable avec des personnes plus sportives.

Objectif : Créer un **produit touristique** de 1 à 7 jours autour de parcours sportifs et touristiques construits autour du vélo à assistance électrique (VAE) sur le territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines Bitche, voire au-delà de ses frontières (à la marge) dans le but d'entrer dans l'« intimité » du territoire.

Concept : Cet atelier vise à développer un produit touristique qui fera du Pays de l'arrondissement de Sarreguemines une « **destination phare / exceptionnelle** » autour du VAE.

Il a pour but de définir des circuits (thématiques) dont les niveaux de difficulté pourront être variables hors routes et pistes cyclables. Ces circuits permettront de découvrir les richesses du territoire : paysages, patrimoine bâti, patrimoine culturel (bilinguisme), produits locaux et savoir-faire...).

Calendrier de réalisation du projet : moyen/long terme.

Propositions :

Créer un ou des circuit(s) sur plusieurs jours autour du VTT à assistance électrique (VTT conventionnel accepté).

Sortir des pistes cyclables traditionnelles : entrer dans les espaces méconnus du territoire (forêts...).

Se donner la possibilité de développer des circuits thématiques (circuit des paysages...).

Proposer des chemins « faciles » et des chemins plus techniques.

Déterminer des points d'intérêts sur les parcours (hébergement : fermes, hôtes privés, hébergements insolites, ... ; restauration ; points d'intérêt : patrimoine... ; points de recharge électrique).

Intégrer le volet gastronomique au concept.

- Voir inventaire des sites emblématiques touristiques du territoire (doc Pays)
- Contacter le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord : développement de l'éco-tourisme (des produits touristiques autour du vélo ?)
- Prévoir une sortie découverte du vélo à assistance électrique avec le Conseil de développement pour une meilleure compréhension de son usage
- Enrichir le concept pour une présentation aux élus

Suites à donner :

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

- Etape 1 : Identifier les contacts relais à associer au projet (clubs vélo, offices de tourisme, club vosgien...) : définir la méthodologie et un calendrier
- Etape 2 : Identifier des circuits
- Etape 3 : Réfléchir à la signalétique, hébergement, restauration, points de recharge, logistique, support de communication / appli...

Partenaires :

- Clubs vélo
- Club vosgien
- Entreprises de location de VAE
- Offices de tourisme
- Fédération Française des Sports Populaires (FFSP) (BORSENBARGER Guy, EPPING)

Points d'attention pour la suite :

- Prévoir un balisage, une application sur smartphone, ...
- Les circuits proposés doivent être publics et le balisage adapté

Coordination :

Assurée par Vanina Chauvet et Mélissa Helwig, agents du Pays (SMAS) pour quelques heures / semaine.

Exemples de projets similaires :

- Fréjus, rassemblement VTT. Multiples courses sur 3 jours. Adossé à un salon du VTT. 4 types de circuits : compétition, randonnée, électrique, enfants. Près de 20 000 participants.
- Circuits de randonnée dont VTT à assistance électrique dans le Vercors : <http://www.vercors-gtv.com/espace-vtt-ffc-vercors.html>

Observations des élus et partenaires :

CASC : Intérêt pour le projet : approche VAE, possibilité de captation des familles et groupes.

Cibler un produit local consommable par les cyclotouristes.

CCPB : Souhait de raccrocher ce projet à un projet de remise en service de la ligne ferrée Sarreguemines/Bitche à vocation touristique (ancienne locomotive). Voir association T2SB. Concept à développer : « le patrimoine en mouvement » ? Voir Musée de Mulhouse, train touristique de la Baie de Somme...

Proposer des routes thématiques ?

Sous-Préfet : Voir St Dié des Vosges : VTT électrique.

ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITES

LIVRET D'ACCUEIL 2017

Carte du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines (au 1^{er} janvier 2017)



PRÉSENTATION DES DEUX INTERCOMMUNALITÉS DU PAYS

- **La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences**



Population totale : 67 159 habitants.
38 communes.

Le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences est aujourd'hui composé de 80 conseillers, dont 1 Président et 15 Vice-présidents.

Président : Roland ROTH.

La Communauté d'agglomération exerce diverses compétences :



- Le développement économique

Favoriser l'activité économique du territoire est un enjeu fondamental pour la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences qui passe notamment par la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales.

- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Pour assurer la meilleure qualité de vie possible à ses habitants, la Communauté d'agglomération œuvre dans la lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, ou encore l'élimination des déchets. Elle a notamment élaboré un Plan Climat Energie Territorial.



- L'assainissement

Grâce à un vaste programme d'investissement, une majeure partie des communes de l'agglomération est dotée d'un équipement d'épuration qui assure le traitement de toutes les eaux usées domestiques et industrielles.

- Les transports

Le réseau de transport, géré en régie directe, compte une vingtaine de lignes de bus urbaines et péri-urbaines. Il comporte à la fois des horaires fixes et des services « CABUS à la demande ». La Communauté d'agglomération participe également au transport des personnes handicapées.



- L'enseignement supérieur et la formation

La Communauté d'agglomération apporte son soutien à travers le versement d'aides financières aux universités lorraines, la réalisation d'investissements immobiliers, la mise à disposition d'équipements et de personnel.

- Le sport, la culture et la communication

Dans le domaine de la culture, nous retrouvons la Médiathèque communautaire et dans le domaine sportif, les pistes cyclables, le Centre Nautique Sarreguemines Confluences et certains gymnases. La Communauté d'Agglomération organise des manifestations à caractère culturel ou sportif qui concernent toutes les tranches d'âge, en partenariat avec certaines associations.



- L'aménagement de l'espace communautaire

Cette compétence comprend surtout la réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C) d'intérêt communautaire ou les grands schémas d'urbanisation. A cela s'ajoutent la création, l'aménagement et l'entretien de certains parcs de stationnement et voiries d'intérêt communautaire.

- L'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), document pluriannuel d'orientation de la politique intercommunale de l'habitat, la Communauté d'agglomération intervient notamment en faveur du développement du parc locatif social, de l'amélioration de l'habitat privé ancien (subventions aux propriétaires) et de l'accueil des gens du voyage.

- La coopération transfrontalière

La Communauté d'agglomération est engagée dans une coopération institutionnelle étroite avec nos voisins allemands à travers des projets bilatéraux bien définis dans le cadre du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) SaarMoselle qui assure entre autres la maîtrise d'ouvrage du projet métropolitain.



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

• La Communauté de Communes du Pays de Bitche



Population totale : 35 541 habitants.
46 communes.

Le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Bitche est aujourd'hui composé de 67 conseillers, dont 1 Président et 13 Vice-présidents.
Président : Francis VOGT.

La Communauté de communes exerce diverses compétences, notamment :



- Le développement économique

L'activité économique du territoire est également un enjeu fondamental pour la Communauté de communes du Pays de Bitche qui œuvre notamment pour le développement des zones d'activités et la promotion touristique du territoire.

- L'aménagement de l'espace

La Communauté de communes mène plusieurs projets : élaboration des Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) de Bitche et de Rohrbach-Lès-Bitche, instruction des autorisations d'urbanisme, création et réalisation de Z.A.C., ...



- La valorisation des déchets et l'assainissement

La Communauté de communes fait appel à une entreprise spécialisée pour la collecte des déchets ménagers et adhère au SYDEME pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle gère deux déchetteries (Rohrbach-Lès-Bitche et Bitche).



- La politique du logement, du cadre de vie et de l'action sociale

La Communauté de communes du Pays de Bitche est notamment engagée dans différents programmes d'amélioration de l'habitat : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, programmes locaux de l'habitat, aide aux ravalements de façade, dispositif « Habiter Mieux ».

- La protection et la mise en valeur de l'environnement

La Communauté de communes s'est notamment engagée dans l'élaboration d'un Plan Paysage Intercommunal et projette de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial.

- La préservation et la restauration des milieux naturels

La Communauté de communes assure la gestion et la mise en valeur des berges de ses cours d'eau et travaille à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques du territoire.



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES



- Les actions liées aux animations culturelles, sportives, éducatives et touristiques

La Communauté de communes participe au développement d'animations par le biais de l'espace culturel CASSIN, de la programmation du CADHAME et de la Médiathèque Joseph SCHAEFER.

La Communauté de communes gère différents équipements culturels et sportifs : 2 piscines, 3 gymnases, le Site Verrier de Meisenthal, le moulin d'Eschviller, le Simserhof et le musée du Sabotier.

- La création et l'entretien des chemins de randonnées et d'itinéraires cyclables

La Communauté de communes du Pays de Bitche est engagée dans l'entretien et le développement d'itinéraires cyclables et de chemins de randonnée.



Crédits photo : Communauté de communes du Pays de Bitche

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT « Loi Voynet » (2002/2017)

Historique

Un premier Conseil de développement a été organisé en 2002 à l'échelle du Pays afin de participer à l'élaboration de la Charte de Pays, suivre les projets mis en œuvre sur le Pays, mener des réflexions sur des thématiques identifiées et participer à l'évaluation de la Charte. Ce même Conseil de développement, à l'échelle de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, avait vocation à rendre un avis sur le projet d'agglomération.

Gouvernance

Le Conseil de développement mutualisé entre le Pays et la Communauté d'agglomération était alors organisé en 3 collèges :

- Collège des activités économiques et sociales
- Collège de la vie associative et des organismes à divers caractères
- Collège des élus

Le Conseil de développement a été présidé par M. Gérard HUMBERT (2004/2008) puis par M. Robert ALLMANG (2008/2017).

Constitué de manière informelle, le Conseil de développement était régi par un règlement intérieur et soutenu dans son fonctionnement par des moyens humains et financiers mis à disposition par le Pays.

Il a d'abord fonctionné sous la forme de commissions thématiques puis de commissions de projets, avant de revenir au format des commissions thématiques en 2015. Les présidents de commissions siégeaient au bureau auprès du Président du Conseil de développement. Le bureau pilotait le travail des commissions.

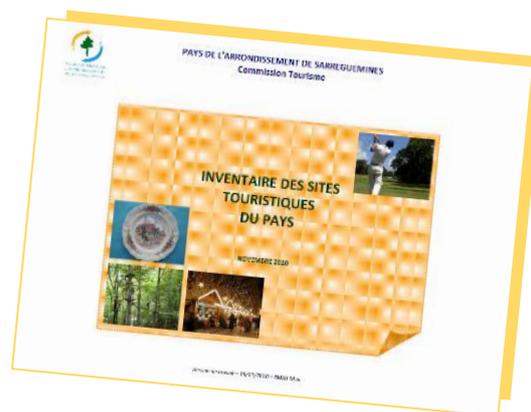
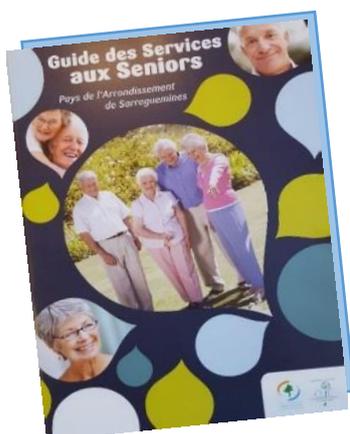


CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Réalisations du Conseil de développement



- La Charte de Pays (2004)
- Le Guide des services aux personnes âgées (2010)
- Le réseau de personnes-relais en faveur des seniors (2010)
- L'inventaire des sites touristiques du territoire (2010)



- La participation à l'étude sur la petite-enfance (2011)
- Les contributions à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (2010-2014)
- Les contributions aux deux candidatures au programme européen LEADER (2007-2014 et 2014-2020)
- Evaluation de la Charte de Pays (2014)
- Signature du Contrat de ruralité de la CASC...



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT « Loi NOTRe » (2017/2020)

Composition initiale

Le Conseil de développement est composé de 29 personnes (acteurs économiques, organismes publics, associatifs, activités culturelles et touristiques, ...) dont la composition initiale a été actée par délibération par la Communauté de communes du Pays de Bitche, le Syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines (SMAS) et la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences.

Les membres du Conseil de développement peuvent siéger au titre d'une fonction ou d'une compétence. Ils représentent les thématiques suivantes : économie, social, culturel, éducatif, scientifique, environnement, associatif.

La composition du Conseil de développement est présentée en annexe.

Propositions de fonctionnement

- L'assemblée générale

L'assemblée générale réunit les membres du Conseil de développement (conformément à sa composition initiale) une fois par an ou tous les 2 ans pour tirer le bilan du travail effectué et fixer le programme de travail.

L'assemblée générale est convoquée par le Président du Conseil de développement sur son initiative ou à la demande des membres du bureau.

- Le bureau

Il comprend au minimum le Président et plusieurs représentants du Conseil : un représentant par thématique.

Le bureau est chargé d'assister le Président dans l'exercice de

ses fonctions, notamment pour la préparation des séances du Conseil de développement et l'organisation des travaux.

Il veille à l'ordre du jour des réunions plénières.

Il se réunit sur convocation du Président du Conseil de développement



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

- La Présidence

Le Président pourra être élu en assemblée générale (vote à main levée ou à bulletin secret si une personne le demande).

Il assure le bon déroulement des débats du Conseil de développement et du bureau.

Il convoque les réunions des différentes instances du Conseil.

Il représente le Conseil de façon permanente. En cas d'empêchement ou d'absence, il désigne un représentant pour le suppléer.

Une co-présidence peut être proposée afin de représenter les deux EPCI mutualisés : un co-président pour le secteur de Sarreguemines et un co-président pour le secteur de Bitche.

- Les commissions ou groupes de travail

Le Conseil de développement peut créer des commissions ou des groupes de travail, constitués par ses membres. Les commissions ou groupes de travail peuvent être ouverts à des habitants ou experts avec l'accord du Président.

Les commissions ou groupes de travail peuvent être pérennes ou à durée limitée. Ils sont libres de leur fonctionnement dans la limite des moyens qui leur sont octroyés.



Organisation et travail

Le Conseil de développement pourra s'autosaisir. Il appartiendra aux commissions ou groupes de travail de proposer au bureau des axes de réflexion et les objectifs.

Le Conseil de développement, le bureau, les commissions et groupes de travail peuvent auditionner toute personne extérieure.

Le Conseil de développement présentera un rapport d'activités aux EPCI du Pays chaque année.

Afin d'encadrer son organisation, les modalités de fonctionnement du Conseil de développement pourront être traduites dans un règlement intérieur.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Modalités de fonctionnement

Le Conseil de développement pourra bénéficier :

- D'un appui en ingénierie et secrétariat (assister les travaux au niveau logistique, organisation, communication, rédaction, impression, ...) à hauteur de 20% d'un équivalent temps plein.
- D'une mise à disposition occasionnelle de locaux et de matériel (salles pour assemblées plénières, commissions, groupes de travail, matériel de vidéo projection ...)
- D'un soutien à la communication et l'information (espace internet sur le site du Syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines, ...).

Ces moyens seront mis à disposition par le Syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines (SMAS).

Les contacts :

Vanina CHAUVET, directrice du Syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines

Mélissa HELWIG, chargée de mission du Syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Conseil de développement du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Collectivité support	Pays Castelroussin Val de l'Indre
Présentation du territoire	Un territoire « rurbain » en région Centre Val de Loire composé de 26 communes 1 communauté d'agglomération et 1 communauté de communes 40 % de la population départementale
Positionnement du Conseil	Développement du territoire Projection à moyen terme, participation aux groupes de travail sur les projets structurants, restitution des synthèses des auto-saisines aux élus
Composition	48 membres : 35 structures institutionnelles et de la société civile, 10 collectivités, 3 personnes qualifiées
Gouvernance	Un bureau de 5 personnes dont un président et 2 vice-présidents élus pour 3 ans et approuvés par les assemblées délibérantes des 2 EPCI et du pays.
Coordination avec la collectivité	Un agent du pays mis à disposition pour l'élaboration du bilan annuel, la rédaction des comptes-rendus des réunions, des contributions des auto-saisines adressés à tous
Mission et rôle	Projection à moyen terme, participation aux groupes de travail sur les projets structurants, restitution des synthèses des auto-saisines aux élus
Thèmes actuels des travaux	Rendre les habitants fiers de leur territoire : Économie créative/ mémoire humaine du patrimoine industriel, ...
Méthodes de travail	Auto-saisine Participation au contrat régional de pays Saisines sur des dossiers structurants : SCOT, PLUI, LEADER ; Agenda 21 ...

Définitions :

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.

PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal.

LEADER : « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ». Programme européen destiné à des projets de développement local.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Conseil de développement de la Métropole de Rennes

Collectivité support	Rennes Métropole (43 000 habitants)
Présentation du territoire	Nouveau Conseil de développement de la métropole de Rennes installé le 7 mars 2017, sur les bases des acquis du CODESPAR (Conseil de développement de la métropole, du pays de Rennes et agréé comité bassin d'emploi).
Positionnement du Conseil	Valeurs communes affirmées dans la charte d'engagement : Ouverture, diversité, indépendance, intelligence collective, regards croisés, anticipation, interpellation, agilité, utilité.
Composition	L'assemblée plénière réunit des acteurs représentant une diversité de thématiques dans les champs économique, social, culturel, éducatif, scientifique, et environnemental. Elle est également diversifiée dans les acteurs mobilisés (statuts, tailles, parité, différentes générations...) Composition en novembre 2017 : environ 100 membres issus de 63 personnes morales et 5 personnes qualifiées. Appel à candidature permanent pour enrichir la composition de mars 2017.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> – Assemblée plénière : mandat de 4 ans – Bureau : mandat de 2 ans, avec une délégation stratégique et/ou fonctionnelle à chaque membre du Bureau (14 membres) – Président : mandat de 2 ans (Alain Charraud) – Élections internes au Conseil de développement, avec candidats au Bureau et à la présidence
Coordination avec la collectivité	Délibération cadre du partenariat entre Rennes Métropole et le conseil de développement (décembre 2016) précisant le rôle, les missions, le fonctionnement du Conseil, le dialogue avec les élus... Mise en place d'un comité partenarial, instance permanente de dialogue entre les élus métropolitains et les membres du Bureau du Conseil de développement avec les missions suivantes (premier comité organisé en septembre 2017) : <ul style="list-style-type: none"> – Anticipation, précision, hiérarchisation des saisines – Échange sur les auto-saisines – Gestion du cadre partenarial – Appropriation et valorisation des travaux du conseil de développement – Retours sur les suites données aux travaux
Mission et rôle	Deux missions principales (2017) : <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer à la construction et à l'évaluation des politiques métropolitaines : <ul style="list-style-type: none"> – Formuler une expression en amont de l'élaboration ou de la révision d'une politique – Contribuer à un axe spécifique d'une politique – Produire un avis sur le projet général de révision ou d'élaboration d'un projet ou d'un programme – Les travaux réalisés dans le cadre des auto-saisines peuvent nourrir les réflexions dans le cadre des saisines. 2. Être acteur du débat métropolitain <ul style="list-style-type: none"> – Contribuer à nourrir et à animer le débat public métropolitain sur les grands enjeux et mutations du territoire. – Favoriser les échanges et croisements de regards entre les membres du conseil de développement, les élus et d'autres acteurs du territoire.
Thèmes actuels des travaux	<ul style="list-style-type: none"> – Plan climat « PCAET » (contribution sur les phases de diagnostic, stratégie et fiches-actions) – Plan Local d'Urbanisme intercommunal « PLUi » (contributions sur les phases de PADD* et d'opérations d'aménagement et de programmation) (*Projet d'Aménagement et de Développement Durable) – Manifeste pour l'emploi et dialogue social territorial – Participation à une recherche-action sur la précarisation des personnes (innovation sociale, travaux issu d'une auto-saisine du Conseil) – Auto-saisine sur les impacts de la LGV – Participation au réseau régional des conseils de développement bretons – Participation aux réflexions de la métropole sur la Smart city et le service public métropolitain de la donnée, et sur les territoires collaboratifs
Méthodes de travail	Groupes-projets non permanents À partir de 2017 : développement également de méthodes de travail plus diversifiées (format plus courts, plus en proximité du terrain, outils numériques...) Mise en place d'un réseau social interne entre membres (souhait : avant fin 2017)

ANNEXES

COMPOSITION INITIALE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT LOI NOTRE 2017

EXTRAITS DE LA LOI « NOTRE »

RETROSPECTIVE 2002 /2015 SUR LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

COMPOSITION INITIALE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT LOI NOTRE 2017

Thématique	Prénom	NOM	Structure ou fonction représentée
Economie			
Entreprise industrielle	Joseph	UTER	Entreprise Continental France SNC
Entreprise industrielle	Grégoire	LEMONNIER	Entreprise SMART (titulaire)
	Jean-Yves	SCHMITT	Entreprise SMART (suppléant)
PME	Didier	STAB	Entreprise BatXpert
Commerce	Philippe	SCHLOTTERBECK	Commerce Schlotterbeck Vêtements
Agriculture/tourisme	Robin	CHALL	Exploitation « Ranch des bisons »
Développement économique	François	SIATTE	Conseil en développement économique
Social			
Insertion	Jean-Marc	DEGEN	Cap Emploi
Jeunes	Paula	VICENCIO	Mission locale
Santé	Jean-Claude	KNEIB	Hôpitaux de Sarreguemines
Handicap	Caroline	ISEL	Maison d'Accueil Spécialisée Rohrbach lès Bitche
Culturel			
Animation	Patrick	GIESSBERGER	Université populaire
Média	Francis	HOFFMANN	TV Mosaïk
Art	Philippe	KIEFFER	Association Artopie
Livre	Isabelle	WILT	Réseau communautaire des bibliothèques
Educatif			
Université	Florence	SORIANO-GAFIUK	Professeure des universités Directrice du collegium INTERFACE Directrice du site de Sarreguemines de l'ESPÉ de Lorraine
Périscolaire	Marcel	DEHLINGER	Loisir jeunesse (association et club de loisirs)
Parentalité	Benoit	HENRY	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE 57)
Formation	Carole	KLEIN	GRETA (Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement)
Scientifique			
Université	Jean-Marie	FEVRE	Institut Universitaire de Technologie (IUT)
Université	Philippe	BURG	IUT Moselle-Est Laboratoire de Chimie et Physique - Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
ONF	Claude	HOUPERT	Office National des Forêts (ONF)
Environnement			
Forêt	Fernand	KANZLER	Propriétaire forestier/centre régional de la propriété forestière
Environnement/nature	Armand	WERNET	Groupement d'Etude et de Conservation de la Nature en Lorraine (GECNAL)
Environnement	Eric	BRUA	Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN)
Associatif			
Sport	Robert	ALLMANG	Fédération française des sports populaires
Randonnée	Jean-Marie	FILLIUNG	Club vosgien de Sarreguemines
Sport	Thierry	CHRIST	Sprinter club Sarreguemines
Associations	Benoit	KIEFFER	Monde associatif, sport, caritatif

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

EXTRAITS DE LA LOI « NOTRE »

LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, article 88

I.-La sous-section 1 de la section 3 du chapitre 1er du titre 1er du livre II de la cinquième partie du même code est complétée par un paragraphe 4 ainsi rédigé :

« Paragraphe 4

« Le conseil de développement

« Art. L. 5211-10-1.-I.-Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

« Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

« Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres.

« II.-La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

« Les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement.

« Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont pas rémunérées.

« III.-Le conseil de développement s'organise librement.

« L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions.

« IV.-Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

« Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

« V.-Le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

« VI.-Le présent article est applicable à la métropole de Lyon ».

RETROSPECTIVE 2002/2017

23 août 2001 : Reconnaissance du périmètre du Pays.

Été 2002 : Composition du Conseil de développement, commun au Pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe et à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Octobre 2002 : Rassemblement des élus, représentants de la société civile, partenaires institutionnels...

Octobre 2002 : Adoption d'un règlement intérieur

Novembre 2002 : Election d'un président : M. HUMBERT

Organisation du Conseil de développement en 3 collèges... :

- Collège des activités économiques et sociales (collège 1),
- Collège de la vie associative et des organismes à divers caractères (collège 2),
- Collège des élus (collège 3).

... Et en 6 commissions thématiques pour la rédaction de la Charte :

- Développement économique, emploi et formation,
- Transports,
- Armature urbaine,
- Tourisme,
- Aménagement et gestion de l'espace,
- Qualité de vie.

Plus de 40 réunions en 2003 visant à rédiger la Charte de Pays.

Octobre 2003 : Information des populations.

- Réalisation d'un site internet,
- Plaquette de présentation du Pays (envoi dans les 42 000 ménages du territoire).

Novembre 2003 : Présentation des travaux du Conseil de développement aux collectivités du Pays.

Décembre 2003 : Constitution d'un comité de propositions (présidents et DGS des EPCI, présidents et vice-présidents des commissions thématiques) pour finaliser le projet de Charte.

Avril 2004 : Présentation du projet de Charte de développement au Conseil de développement et aux élus du territoire.

Approbation de la Charte de Pays par ses EPCI membres fin 2004.

RAPPEL DES AXES DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT

- 1 – Une politique de développement économique au service de l'emploi
- 2 - Une politique de déplacements adaptée aux besoins de ceux qui vivent et travaillent
- 3 – Une politique touristique concertée
- 4 – Une politique d'accès aux services pour le mieux-vivre des habitants
- 5 – Une politique d'aménagement durable de l'espace

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

13 décembre 2004 : Assemblée Générale du Conseil de développement.

Avril 2005 : Signature du Contrat de Pays 2004/2006, découlant des axes de la Charte de développement.

1 192 089 € de crédits régionaux attribués à des projets locaux sur la période 2004/2006

2006/2007 : Le Conseil de développement a travaillé sur plusieurs projets et thématiques :

- état des lieux de l'urbanisme commercial,
- participation à la mise en place du dispositif « Jeunes Décrocheurs », en collaboration avec les établissements scolaires du Pays,
- élaboration d'un logo pour le Pays,...

2007/2008 : Participation du Conseil de développement à l'élaboration d'une candidature au programme européen **LEADER 2007/2013**.

1 582 075 € de crédits FEADER réservés pour des projets locaux sur la période 2009/2013.

Des crédits pilotés par un Comité de programmation composé d'un collège public et d'un collège privé auquel participent des représentants du Conseil de développement.

30 mai 2008 : Assemblée générale du Conseil de développement. M. ALLMANG est élu Président.

2009-2010 : Le Conseil de développement a souhaité prendre connaissance de l'état des lieux en matière de services à la petite enfance sur le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines, ainsi que d'expériences originales en la matière sur d'autres territoires. A partir de ces données, les membres de la commission « Services à la petite-enfance » ont rencontré les responsables de Relais Assistantes Maternelles (RAM) du territoire.

En parallèle, des membres du Conseil de développement ont participé au comité de suivi de l'étude « périscolaire » du Pays.

Août / octobre 2010 : Participation du Conseil de développement à la Semaine Nationale des Retraités et des Personnes Âgées (dite Semaine Bleue). Lors de cet évènement, deux projets du Conseil de développement ont été présentés, en partenariat avec le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) :

- Elaboration d'un guide des services aux personnes âgées, sorti en octobre 2010
- Mise en place d'un réseau « personnes relais en faveur des personnes âgées » (1^{er} rassemblement le 23 août 2010)

30 avril 2010 : Le Syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines porteur du Pays (labellisé Groupe d'Action Locale LEADER) a organisé, avec le Conseil de développement, une journée à destination des acteurs du tourisme sur les thèmes de la Ligne Maginot et du tourisme fluvial en collaboration avec les Offices de Tourisme et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Juillet / octobre 2010 : En parallèle, les membres de la commission « Tourisme » ont souhaité reconstituer un état des lieux touristiques du territoire. A ce titre, un recensement des sites et lieux touristique du Pays a été fait entre juillet et octobre 2010, suite à l'envoi d'un questionnaire aux 84 communes du Pays.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

2010-2013 : Durant toute la procédure d'élaboration du SCoT de l'arrondissement de Sarreguemines, différentes réunions d'information et d'échange ont été organisées pour associer le Conseil de développement.

En effet, outre l'association du Président du Conseil de développement aux Comités de pilotage du SCoT (composé d'une vingtaine d'élus et de partenaires institutionnels) et aux réunions des Personnes Publiques Associées, mais également aux Comités syndicaux du Syndicat mixte du SCoT, décisionnaire, les membres du Conseil de développement ont été conviés à participer aux réunions de concertation proposées en phase diagnostic. Ils ont été invités aux conférences-débats (février et mars 2012) et aux réunions publiques (septembre 2012 et février 2013) organisées au cours de la procédure. Les commissions du Conseil de développement ont enfin été réunies à trois reprises dans le cadre d'une « commission SCoT » :

- le 3 mai 2010, 18h, à Sarreguemines (locaux de la CASC).

Objet : présentation de la démarche d'élaboration du SCoT.

Nombre de participants : 25 personnes.

- le 31 août 2010, 18h, à Sarreguemines (locaux de la CASC).

Objet : rédaction d'observations de la commission du Conseil de développement sur le diagnostic et l'état initial de l'environnement du SCoT.

Nombre de participants : 13 personnes.

- 6 décembre 2011, 18h, à Sarreguemines (locaux de la CASC).

Objet : présentation du projet de PADD et production d'observations par la commission.

Nombre de participants : 14 personnes.

- 30 janvier 2013, 14h30, à Sarreguemines (Casino des faïenceries) : invitation des membres du bureau du Conseil de développement à la réunion des Personnes Publiques Associées portant sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (document règlementaire).

Suite à ces réunions, des notes d'observations ont été produites par la commission et portées à la connaissance des élus du SCoT.

20/06/2012 : Assemblée générale du Conseil de développement. M. ALLMANG est élu Président.

2014 : Evaluation de la Charte de Pays.

27/05/2015 : Assemblée générale du Conseil de développement. M. Robert ALLMANG est élu Président. Les commissions thématiques issues de la charte sont remises en place : Commission « Développement économique, emploi et formation », commission « Tourisme », commission « Qualité de vie », commission « Aménagement, gestion des espaces naturels, transports et armature urbaine ».

CHARTRE DE GOUVERNANCE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

(VERSION DE JUILLET 2018 - FORMALISATION SUITE A REUNION DU 12 MARS 2018 ET AU REGARD DU SONDAGE SUR LA PRESIDENCE)

UN FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE ET COLLECTIF COORDONNE PAR UNE PRESIDENCE

UNE PRESIDENCE COORDONNATRICE QUI FAIT LE LIEN AVEC LES ELUS ET LES PARTENAIRES.

DES DECISIONS PRISES COLLECTIVEMENT A LA MAJORITE.

UNE GOUVERNANCE MODULABLE ET UN SUIVI DES TRAVAUX ENGAGES

LES THEMATIQUES/PROJETS SONT PROPOSES PAR UN OU PLUSIEURS MEMBRES DU GROUPE ET SONT VALIDES PAR LE GROUPE.

LE GROUPE DESIGNER UN OU PLUSIEURS « REFERENT » ANIMATEUR POUR CHAQUE PROJET OU THEMATIQUE RETENUS COLLECTIVEMENT. CES REFERENTS SONT EN CHARGE DU SUIVI DE « LEURS » THEMATIQUES ET DE LEUR MISE EN ŒUVRE.

PLUSIEURS THEMATIQUES OU PROJETS PEUVENT ETRE TRAITEES « SIMULTANEMENT ».

LES THEMATIQUES OU PROJETS SONT TRAITES COLLECTIVEMENT PAR L'ENSEMBLE DU GROUPE. CHACUN EST LIBRE D'Y PARTICIPER OU NON.

UNE INSTANCE OUVERTE AUX RESEAUX ET EN QUETE D'ENRICHISSEMENT ET D'EMULATION

AFIN D'ENRICHIR SES REFLEXIONS, LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT POURRA FAIRE INTERVENIR OU ASSOCIER DES PERSONNES EXTERIEURES AU GROUPE ; IL POURRA RENCONTRER D'AUTRES INSTANCES SIMILAIRES, PREVOIR DES VISITES DE PROJET OU PARTICIPER A DES TEMPS D'ECHANGES (SEMINAIRES, VOYAGES D'ETUDE...).

UN ENGAGEMENT TOLERANT, ETHIQUE ET EQUITABLE POUR TOUT LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT S'ENGAGENT A DEFENDRE L'INTERET COMMUN, A FAIRE PREUVE D'ECOUTE ET DE TOLERANCE EN SON SEIN, A NE PAS DEFENDRE DES CAUSES OU INTERETS PERSONNELS, POLITIQUES OU RELIGIEUX.

ILS S'ENGAGENT A FAIRE PREUVE DE RESPECT A L'EGARD DES INSTITUTIONS ET DECISIONS POLITIQUES.

ILS S'ENGAGENT A TRAVAILLER SUR LES PROJETS POUVANT PRESENTER UN INTERET POUR L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT INDEPENDANT MAIS CONNECTE AUX INSTANCES POLITIQUES

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT EST UNE INSTANCE INDEPENDANTE QUI S'EFFORCERA DE PORTER SA VOIX AUPRES DES ELUS DU TERRITOIRE PAR L'INTERMEDIAIRE DE SON PRESIDENT OU DE LA PARTICIPATION DE SES MEMBRES A DES GROUPES DE TRAVAIL OU DES TEMPS DE CONCERTATION PROPOSES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BITCHE OU LE SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES.

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT POURRA PRODUIRE DES CONTRIBUTIONS OU AVIS AUX PROJETS ENGAGES PAR LES COLLECTIVITES LOCALES SUITE A SAISIE DES COLLECTIVITES OU A AUTO-SAISINE.

IL PRESENTERA SON RAPPORT D'ACTIVITE AUPRES DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES CHAQUE ANNEE. CE RAPPORT D'ACTIVITE FERA NOTAMMENT ETAT DES TRAVAUX ENGAGES MAIS AUSSI DE LEUR SUIVI S'IL Y A LIEU.

UN FONCTIONNEMENT PRAGMATIQUE ET EFFICACE

LES REUNIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT FONT SYSTEMATIQUEMENT L'OBJET D'UN ORDRE DU JOUR ET DE DELAIS DETERMINES ET SUIVIS (HORAIRES).

ELLES FONT L'OBJET D'UNE PREPARATION ET DE SUPPORTS DE TRAVAIL ADAPTES, SANS EXCES.

IL SERA FAIT EN SORTE QUE CHACUN PUISSE S'EXPRIMER EQUITABLEMENT.

LE SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES ASSISTE LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DANS LA FORMALISATION DE SES REUNIONS, DOCUMENTS DE TRAVAIL ET PROPOSITIONS OU AVIS.

LES REUNIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT N'ONT PAS TOUJOURS LIEU AU MEME ENDROIT.

UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT OUVERT AUX CITOYENS

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SE DONNE LA POSSIBILITE D'ORGANISER DES CONSULTATIONS CITOYENNES.

UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT CONVIVAL

LES REUNIONS SE DEROULENT DANS UN CADRE BIENVEILLANT ET CONVIVAL.

DUREE DU MANDAT

LA PRESIDENCE EST INSTALLEE POUR UNE DUREE DE 2 ANS.

UN BILAN SUR LA GOUVERNANCE ET LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT EST PROPOSE SUITE A L'ORGANISATION DES NOUVELLES ASSEMBLEES COMMUNAUTAIRES.

CONVENTION DE MUTUALISATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Vu l'arrêté de périmètre du Pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe en date du 15 décembre 2004,

Vu la charte de développement du Pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe approuvée par délibération par ses EPCI membres,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2007-DRCLAJ/1-077 du 21 décembre 2007 créant le Syndicat mixte du SCoT de l'agglomération sarregueminoise modifié par l'arrêté n° 2010-DCTAJ/1-053 en date du 22 novembre 2010,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DCTA/1-054 du 23 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Pays de Bitche et de Rohrbach-lès-Bitche et dissolution du syndicat mixte des communes du Pays de Bitche,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2016-DCTAJ/1-96 du 23 décembre 2016 portant fusion de la communauté de communes de l'Albe et des Lacs et de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu la loi Notre et plus particulièrement son article 88,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 5711-1 et L. 5211-10-1 relatif aux conseils de développement des EPCI de plus de 20 000 habitants,

Vu les délibérations concordantes de la communauté de communes du Pays de Bitche en date du 8 juin 2017, du comité syndical de l'arrondissement de Sarreguemines en date du 14 juin 2017, de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences en date du 29 juin 2017 et actant le principe d'une mutualisation du conseil de développement du pays, de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et de la communauté de communes du Pays de Bitche,

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'organisation du conseil de développement et de sa mutualisation entre pays et EPCI membres du pays.

RAPPEL DU CONTEXTE

En accord avec la loi Notre et suite à fusions, les communautés d'agglomération Sarreguemines Confluences et de communes du Pays de Bitche étant chacune supérieure à 20 000 habitants, doivent créer un conseil de développement.

D'après l'article 88 de la loi Notre, par délibération de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres.

Le pays disposant d'un conseil de développement à l'échelle de ses deux EPCI membres, suite à sa dissolution, il est proposé de constituer et de mutualiser un conseil de développement commun au pays et à ses EPCI membres et de poursuivre l'animation de cette instance consultative au niveau du pays.

En vertu du principe de libre administration des collectivités et de leurs groupements, l'accompagnement dans son fonctionnement du conseil de développement peut en effet être confié au pays dont le périmètre global correspond à celui de ses deux EPCI membres, cités ci-dessus.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

RAPPELS

Le conseil de développement du pays mutualisé avec la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences dans sa version de 2016 compte trois collèges : socio-professionnel, associatifs, élus politiques.

La loi expose que :

- le conseil de développement des EPCI de plus de 20 000 habitants doit compter des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public ;
- les conseillers communautaires ne peuvent être membres du conseil de développement.

PRINCIPES DE COMPOSITION

Le conseil de développement est composé en accord avec les thématiques détaillées ci-avant et de manière à ce que ses membres représentent équitablement la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et la communauté de communes du Pays de Bitche. Lors de renouvellements, le conseil de développement sera a minima composé d'un représentant pour chaque thématique. Une même personne peut représenter une ou plusieurs thématiques.

COMPOSITION INITIALE

Conformément à l'article L. 5211-10-1 du CGCT, la composition initiale du conseil de développement est validée par les assemblées délibérantes du pays et de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et de la communauté de communes du Pays de Bitche en 2017.

Elle pourra faire l'objet d'ajustements en cas de défection ou de démission d'un représentant ou à l'occasion de son renouvellement complet en assemblée générale.

LES MODALITES D'ORGANISATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le conseil de développement s'organise librement.

A cet effet, le conseil de développement précisera les modalités de son organisation et de son fonctionnement dans un règlement intérieur, en accord avec les dispositions de la présente convention.

LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le pays et ses EPCI membres veillent aux conditions du bon exercice de ses missions.

A cet effet, le pays, via son personnel, accompagnera le conseil de développement dans son fonctionnement courant en assurant les tâches liées à l'administration et à la logistique (préparation de rapports, de réunions, d'invitations, de compte-rendu, envoi de documents, réservation de salles, mise à jour des représentants du conseil de développement...). La mise à disposition du personnel du pays n'excédera pas 20% d'un temps complet.

Le conseil de développement pourra solliciter chaque année auprès du comité syndical du SMAS un budget lui permettant de mener à bien ses travaux et d'assurer son fonctionnement courant. Ce budget sera examiné au cours du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget du SMAS auquel il sera intégré pour tout ou partie.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et de la communauté de communes du Pays de Bitche ainsi que du pays de l'Arrondissement de Sarreguemines le cas échéant. **Le conseil de développement peut également donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative au pays ou à ses EPCI membres.**

A cet effet, les EPCI et les instances du pays solliciteront le conseil de développement en tant que de besoin. Ils en informeront le pays qui transmettra les invitations ou rapports aux représentants du conseil de développement intéressés.

Le conseil de développement établit un rapport d'activité examiné et débattu par l'organe délibérant de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et de la communauté de communes du Pays de Bitche.

A cet effet, le pays assistera le conseil de développement dans l'élaboration de son rapport d'activité et le transmettra aux instances concernées. L'élaboration de ce rapport d'activité sera annuel ou bi-annuel en fonction de la fréquence des travaux du conseil de développement et de la fréquence de ses assemblées générales.

LES FRAIS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Les fonctions de membre du conseil de développement ne sont pas rémunérées.

Les déplacements domicile-lieux de réunion « courants » au sein du périmètre du pays de l'Arrondissement de Sarreguemines ne sont pas pris en charge par le syndicat mixte. Néanmoins, les frais de déplacement « exceptionnels » en dehors du périmètre du pays d'un ou plusieurs membres du conseil de développement dans le cadre de leurs missions pourront le cas échéant être remboursés par le syndicat mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines, sous couvert de la délivrance par le président du syndicat mixte d'un ordre de mission préalable.

DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est renouvelée tacitement chaque année. Elle peut être modifiée par avenant.

REVUE DE PRESSE

SARREGUEMINES Conseil de développement de l'arrondissement

RL. Gock 17

Fernand Kanzler, nouveau modérateur

C'est quoi ?

Le conseil de développement du pays de Sarreguemines-Bitche fait partie du syndicat mixte de l'arrondissement. Il couvre 83 communes du secteur mosellan et la commune alsacienne de Siltzheim. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le syndicat compte deux intercommunalités : la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et la com'com du Pays de Bitche.

Il soutient le conseil de développement regroupant 27 représentants de la société civile, citoyens bénévoles qui font émerger une parole collective sur des questions d'intérêt commun et contribuer à enrichir la décision politique.

Quelles nouveautés ?

Suite à la loi NOTRe qui généralise les conseils de développement aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants, la Casc et la com'com du Pays de Bitche ont souhaité mutualiser leur conseil de développement et déléguer son fonctionnement au syndicat mixte. Les conseils de développement ont été créés par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (loi Voynet) en 1999. La nouvelle formule version NOTRe a été lancée fin

2017. Conséquences : moins de membres (27 au lieu de 100), il n'y a plus d'élus (structure apolitique), les membres sont cooptés.

Quelles sont ses missions ?

Le conseil de développement n'est pas un organe décisionnaire. Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. Il est organisé en ateliers de travail thématiques piloté par un référent ; bilinguisme, apprentissage, centre-ville centre bourg, distinction du territoire (à venir hébergement touristique). Le conseil de développement peut auditionner ou solliciter l'expertise de toute personne extérieure. Il présente un rapport d'activité chaque année aux intercommunalités.

Qui est le nouveau président ?

Le conseil de développement a élu son président voici quelques jours : Fernand Kanzler. Ancien chargé de mission de la Chambre d'agriculture à l'Association mosellane d'économie montagnarde présidée par David Suck, il connaît le territoire et les



Fernand Kanzler travaille avec Vanina Chauvet, directrice du syndicat mixte de l'arrondissement. Photo AFS

élus. « J'esuis un coordinateur, un modérateur, un animateur, confie-t-il. Je fais la liaison entre les référents du conseil de développement et les élus. Il faut cultiver dans cette instance la

courtoisie. Que chacun s'exprime librement. » Son souhait : « Ouvrir cet espace aux personnes-ressources du territoire qui le désirent. » L'appel est lancé...

Aude FAYOLLE-SCHWARTZ

> fernand.kanzler@gmail.com ;
vanina.chauvet@
aggllo-sarreguemines.fr

57004 - V1

SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES

Conseil de développement
99 rue du Maréchal Foch – 57200 SARREGUEMINES
Tél : 03.87.28.30.57 – Fax : 03.87.28.53.29
Courriel : vanina.chauvet@agglo-sarreguemines.fr

Site Internet : www.syndicat-mixte-sarreguemines.org